

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS..... \$3.00

UNION POSTALE..... \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA..... \$1.00

ETATS-UNIS..... \$1.50

UNION POSTALE..... \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS!

Rédaction et Administration:

71, RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL.

TÉLÉPHONES:

ADMINISTRATION: Main 7461

RÉDACTION: Main 7460

LA "DOCTRINE MONROE"

I

Le Devoir reproduit hier de la *Chronique*, de Québec, journal ultra jingo et impérialiste, l'analyse d'une étude de M. Archibald Hurd, sur l'immigration japonaise à la Colombie Anglaise et généralement sur l'invasion des colonies anglaises par les Jaunes.

M. Hurd affirme que ce danger est autrement redoutable pour l'Empire britannique que toute menace de conflit européen. Il prétend qu'en Colombie — la plus impérialiste peut-être des provinces canadiennes — un nombre croissant de gens comptent sur les secours des Etats-Unis, beaucoup plus que sur l'appui ou l'influence des autorités impériales, pour les protéger contre ce péril. L'auteur semble partager cet avis.

Il y aurait lieu d'indiquer le lien qui rattache ce problème à la question navale et à la contribution "d'urgence". Si le péril est dans l'océan Pacifique, ce n'est guère le moment de caler des millions dans la Mer du Nord et la Méditerranée. Mais le point que je veux mettre en relief aujourd'hui, c'est l'application extrême de la doctrine Monroe, que suggèrent les observations de M. Hurd.

Un jour, après beaucoup d'autres, du reste, j'ai osé risquer l'opinion que la doctrine Monroe constitue l'un des éléments de la sécurité du Canada contre les attaques des nations européennes, et qu'il faut en tenir compte dans l'étude du problème de la défense navale. Les trafiquants en loyalisme de pacotille — tel Rodolphe Lemieux — dénonceraient avec indignation mon manque de patriotisme. Quand nous avons exprimé très modérément l'avis que les Canadiens n'ont pas à se préoccuper outre mesure de la "dette de reconnaissance" qui résulte de la protection de la mère-patrie, le *Chronicle* s'est exclamé avec indignation que "M. Bourassa n'a pas même le sentiment de l'honneur!" A la suite du *Star* et de sa doubleur française, la *Patrie*, il m'a traité d'annexionniste.

Or, voici un écrivain anglo-saxon — Anglais et impérialiste, si je ne me trompe — qui suggère tout tranquillement que le Canada doit non seulement rechercher l'appui des Etats-Unis plutôt que celui de la Grande-Bretagne, mais qu'il doit même utiliser cet appui contre les intérêts de l'Empire! Car, qu'on ne s'y trompe pas, la résistance des colonies anglaises à l'invasion asiatique met en péril l'alliance anglo-japonaise et l'autorité de l'Angleterre aux Indes. Le "loyal" *Chronicle* ouvre ses colonnes avec complaisance à ces doctrines "déloyales"; et ni M. Lemieux ni M. Pelletier n'exhibent leur cocarde de sauveurs d'empire.

Il y a assurément beaucoup d'hypocrisie dans le loyalisme de ces farceurs; mais il faut leur concéder une large dose d'ignorance.

De toutes les questions d'histoire et de politique internationale que ne connaissent pas nos "hommes d'Etat" et nos "publicistes", il n'en est aucune qui leur ait donné l'occasion de dire plus de sottises que la "doctrine Monroe". Si l'on veut s'en convaincre, qu'on relise le *Kingdom Paper* No 16, de M. Ewart.

Jamais peut-être l'éminent juriste consulté n'a plus complètement mis à nu l'ignorance crasse et la grotesque suffisance de nos faiseurs et de nos sauveurs d'empire. En vingt pages, il fait l'histoire de la doctrine Monroe, de son origine et de ses développements. Il en démontre la nature, la portée véritable et les avantages qui en résultent pour le Canada. Il résume lui-même sa thèse en quatre propositions:

"1. George Canning, secrétaire des Affaires étrangères en Angleterre, et non le Président Monroe, en est l'auteur [de la doctrine Monroe].

"2. Son application a été extrêmement avantagieuse.

"3. Le Royaume-Uni lui a non seulement donné naissance, mais l'a constamment soutenue; et, à l'occasion, il l'aiderait les Etats-Unis à l'appliquer aujourd'hui.

"4. Elle est avantageuse au Canada; et le Canada la soutiendrait, si elle était violée dans son voisinage.

Comme dans tous ses travaux, M. Ewart donne l'indication précise des pièces officielles et des autorités sur lesquelles il s'appuie.

La principale cause, selon lui, des préjugés et des erreurs répandues au Canada à ce sujet, c'est le nom même de "doctrine Monroe", qui suggère à l'esprit du Canadien pusillanime ou jingo l'idée d'une thèse yankee de domination impériale.

Il y a, je pense, une cause plus profonde et plus générale: c'est le défaut d'optique, qui résulte de la sujétion et de l'irresponsabilité coloniales.

Ainsi que M. Ewart l'établit avec une profusion de preuves concluantes, la doctrine Monroe n'est nullement une "doctrine", et encore moins une doctrine yankee; mais une politique, et une politique toute anglaise, inaugurée par George Canning, ministre des Affaires étrangères dans le cabinet de lord Liverpool. Cette politique, le gouvernement britannique la conçut et l'imposa, non sans peine, au président des Etats-Unis, pour le bénéfice de l'Angleterre et au détriment des autres nations européennes.

Après la courte guerre d'Espagne, dont Châteaubriand tira tant de vanité, la France s'était à peu près engagée à aider Ferdinand à reconquérir ses colonies d'Amérique, émancipées par le génie et l'action de Bolivar.

L'Angleterre, qui avait hérité de l'empire colonial de la France et d'une partie des îles espagnoles, voyait naturellement ces projets d'un fort mauvais œil. Elle voulait une solution qui lui permit de garder ses colonies d'Amérique tout en empêchant les autres nations européennes de reprendre les leurs.

Il n'était guère facile aux hommes d'Etat anglais de formuler ouvertement cette politique et de l'opposer aux prétentions tout aussi légitimes de l'Espagne qui voulait reprendre son bien, et au désir de la France de refaire son prestige sombré dans la déroute de Napoléon — d'autant plus que la France de la Restauration et l'Espagne rendue aux Bourbons fraternisaient avec l'Angleterre, sous l'égide de la Sainte Alliance. Ils entreprirent de faire faire le bon travail par le gouvernement des Etats-Unis, naturellement disposé à voir d'un mauvais œil les puissances européennes mettre un frein aux aspirations des peuples naissants d'Amérique.

D'autre part, il fallait empêcher que l'intervention des Etats-Unis, tout en interdisant l'exercice d'une "domination tyrannique", attentât en rien aux "droits existants". La "domination tyrannique", c'était la reprise par l'Espagne de ses propres colonies; les "droits existants", c'étaient les conquêtes de l'Angleterre sur la France et sur l'Espagne. Les diplomates ont de ces hypocrisies incommensurables!

Pendant des mois, les ministres britanniques poursuivirent de leurs instances le gouvernement américain, afin qu'il opposât son veto aux projets de l'Espagne et de la France. Tandis que Canning s'exerçait sur Rush, ambassadeur des Etats-Unis à Londres, Addington, ambassadeur anglais à Washington, faisait le siège du président Monroe et de son secrétaire d'Etat, John Quincy Adams.

Monroe hésita longtemps. Il ne voulait pas agir avant d'avoir consulté ses deux prédécesseurs, Jefferson et Madison. Il se montrait si dur à la détente, que le gouvernement britannique, pressé par les événements, dut se résoudre à prendre les devants. Dès le 9 octobre 1823, Canning promulgua les principes de la "doctrine Monroe" dans une entrevue qu'il eut avec l'ambassadeur de France, le prince de Polignac. Ce ne fut que le 2 décembre que Monroe se décida à adopter l'enfant créé et mis au monde par Canning et à le baptiser dans le langage emphatique et déclamatoire de son fameux message.

M. Ewart multiplie les citations qui établissent qu'en Angleterre comme aux Etats-Unis, tous les acteurs et les témoins de cet événement historique et des négociations qui l'ont précédé, se sont accordés pour reconnaître à Canning la responsabilité initiale de cette attitude décisive des Etats-Unis.

Il faut observer avec non moins de justice que le titre de "doctrine" est aussi absurde que celui de "Monroe". L'interdiction aux nations européennes d'entreprendre des conquêtes ou de nouvelles colonies en Amérique n'est pas plus une "doctrine" que l'exclusion de l'Allemagne du littoral méditerranéen de l'Afrique par la France, l'Espagne et l'Angleterre. "Qui songerait", dit M. Ewart, "à qualifier cette exclusion du titre de doctrine Delessand ou de doctrine Lansdowne?"

L'une et l'autre sont tout simplement des mesures de politique étrangère, prises par certaines nations, pour la sauvegarde de leurs intérêts. La prétendue "doctrine Monroe" n'est que la formule d'une politique particulièrement avantageuse à l'Angleterre, à son commerce et à ses colonies — y compris le Canada. Le triomphe de la diplomatie anglaise fut de faire prendre la responsabilité publique et éclatante de cette politique par les Etats-Unis, et de les lier à jamais à sa défense.

Henri BOURASSA.

(SUITE ET FIN DEMAIN)

BILLET DU SOIR.

NOIR ET BLANC

"Madame se trouve mal, madame est mal." Tel fut le cri général poussé dans un théâtre de Paris, lorsqu'on apprit qu'Anna Held, la charmante artiste, ne pouvait paraître en scène. Et la direction de ceindre et de pleurer, non pas tant sur la maladie de madame, que sur la représentation manquée par son absence.

Il fallait trouver autre chose et promptement. Au risque d'attraper une congestion cérébrale venant d'un trop grand effort d'imagination, quelqu'un put s'écrier: "Eureka: le nègre Johnson est depuis hier, à Paris; engageons-le pour une exhibition de boxe." Ce qui fut dit fut fait.

Le soir, drapé dans les couleurs américaines, Jack s'est fait fort de prouver aux Parisiens qu'un noir pouvait valoir plusieurs blancs... au moins dans la mesure des "uppercuts". A tous ceux qui voulaient se présenter, le noir s'est chargé de démantibuler les mâchoires, aussi solides qu'elles puissent être. La tentative ne coûtait rien et l'athlète européen se trouvait dans la douce alternative de recevoir 10,000 francs ou... un knock-out. Malheureusement, le choix était laissé au noir qui voulait voir tout en noir... même les yeux de son adversaire.

Les élégantes trouvaient le nègre beau, gentil, gracieux! Les petits pieds trépanaient sur le parquet des loges.

Et le noir lui, connaît, connaît toujours, jusqu'à ce que son adversaire eût vu trente-six mille chandelles au lieu des 10,000 francs espérés.

Mais le plus épatant ce fut de voir Madame et Monsieur Johnson danser le "Turkey-Trot" lors du rappel. Elle, en robe ouverte et semi-transparente sans doute, et lui, cachant son torse dans les étoiles du drapeau américain, lâchèrent très bien la dinde et le dindon; ce fut une apothéose. Les élégantes ne se possédaient plus, et les élégants imitaient les élégantes. Au paradis, les anges hurlaient d'enthousiasme.

Morale: Paris est la capitale du bon goût!

JEAN-MARIE.

Il en reste... un

Ce que l'Angleterre demande, disait pompeusement M. Laurier, pour justifier son projet de marine, ce n'est pas de l'argent, elle en a plein ses coffres, mais le cerveau, les nerfs, le sang des Canadiens.

De l'argent, elle en aura peut-être si M. Borden réussit à imposer sa contribution de 35 millions. Mais des Canadiens ce sera peut-être plus difficile à en juger par le passé. Savez-vous, combien de Canadiens ont consenti à servir sur le *Niobe* et le *Rainbow* l'an dernier? L'amiral Kingsmill nous l'apprend.

Cent onze Canadiens ont pris du service à bord du *Niobe* en 1912, dont 37 de la Nouvelle-Ecosse, 2 du Nouveau-Brunswick, 8 de l'Île du Prince-Edouard, 11 de Québec, 52 d'Ontario et 1 — tout un — du Manitoba. Cela ne paraît pas trop mal dans l'ensemble, — cent onze sur trois cents à peu près; mais il faut ajouter que durant la même période quatre-vingt-six ont déserté!

Le total net des recrues a donc été de 25 en douze mois!

Quant au *Rainbow*, c'est encore pis. Il a reçu tout juste quinze recrues canadiennes en 1912, dont 11 de la Colombie Anglaise, — mince résultat pour une province si loyaliste! — 3 de l'Alberta et 1 (le) de la Saskatchewan. Seulement, il y a eu 25 désertions durant le même espace de temps.

Et j'oubliais de vous dire que le rapport de l'auditeur général nous apprend de plus que dix recrues du *Niobe* et trois du *Rainbow* ont payé de 850 à 1,000 pour sortir du service.

De sorte que le recrutement de l'année laissait à la marine de M. Laurier... UN Canadien de plus! Evidemment, les appels des politiciens n'ont pas encore convaincu le peuple anglais ou autre que la marine canadienne est une chose indispensable. C'est peut-être pour cela qu'on ne veut pas lui laisser décider s'il vaut mieux en avoir ou ne pas en avoir.

J. D.

La session fédérale ne commencera qu'en janvier prochain. Et M. Borden aura une nouvelle politique navale à proposer au Canada, dit le *Star*.

M. Pelletier, le ministre des postes, ferait bien, cette fois-là, de saisir les députés de son projet de loi de colis postaux, — "la poste aux cols", en jargon parlementaire, — dès le début de la session, et de s'en occuper, plutôt que de faire des discours à la D. A., comme il l'a fait l'an dernier, sur le premier bill naval Borden et sur le salut de l'Empire.

Une des causes de criminalité

L'un des jeunes gens arrêtés, mercredi dernier, pour vol d'effets valant au-delà de trente mille piastres, dans différentes maisons privées de Montréal, répondait hier à un journaliste qui lui posait cette question: "Avez-vous lu trop de livres à couverture jaune, pendant votre adolescence?" — "Certainement; j'ai lu de grandes quantités, beaucoup trop. Je lisais toujours, même en conduisant mon voyage de charbon. Dans les livres, tout semblait si facile, tout finissait toujours bien, mais, dans ce cas-ci..."

Ces livres à couverture jaune, ("yellowbacks") ce sont les histoires de détectives, les récits à la Nick Carter, les aventures à la Raffles, le cambrioleur homme du monde, et cent autres collections du même genre, alignées au comptoir de certains libraires. Ces éditions à bon marché, imprimées à la diable, illustrées fantaisistiquement, ont eu, elles ont encore une grande vogue. Et le jeune public de langue anglaise. Et aujourd'hui même, il y a cent à parier contre un que le petit chasseur des compagnies de télégraphe, que le petit messager attardé le long du chemin portent dans la poche de leur gilet un de ces bouquins sordides, saisis par vingt ou trente mains, et qui continue de semer des germes de crime chez les jeunes imaginations.

On les a traduites en français, ces histoires de crimes et de meurtres. Et, dans les tramways, un observateur peut facilement se rendre compte que le roman bon marché parcouru des yeux, par tel petit bonhomme accoudé près de lui, ou même par telle jeune fille employée dans une usine, dans un atelier ou dans un bureau, c'est un ouvrage qui fait partie de cette collection du crime.

L'aveu du jeune Lussier pourrait être l'aveu de cent, de deux cents jeunes criminels. Sans doute, il faut se garder de l'attribuer qu'à cette littérature d'imagination dévoyée les méfaits de ces jeunes gens; mais elle y est pour beaucoup, comme y sont aussi les scènes de violence reproduites si complaisamment par les cinématographes, jusqu'à ces derniers temps.

On a enrayé de manière assez satisfaisante la propagande du crime par l'écran illustré. Que fera-t-on, quant à la littérature malsaine, aux romans policiers où le criminel accomplit toutes sortes de mauvais coups avant de tomber aux mains de la police, quand il y vient, et le plus souvent, se tire d'affaire en la mystifiant, tel le fameux Arsène Lupin, dont le récit des aventures a dévoyé des milliers de jeunes gens de mentalité vacillante? Que fera-t-on?

Il y a là une grave question, dont devrait se préoccuper davantage ceux qui étudient et recherchent les moyens d'enrayer la criminalité juvénile. Cette littérature de pacotille, elle est, à n'en pas douter, l'une des causes les plus manifestes de l'accroissement de la criminalité dans les milieux d'adolescents.

Continuera-t-on de la laisser vendre à milliers d'exemplaires, tandis que l'on arrête et que l'on met en prison les colporteurs de cocaïne? Les deux produits sont également dangereux; et, si l'on a interdit la vente de cette drogue, pourquoi ne pas frapper de manière analogue celle des romans d'aventures criminelles, faite à des tout jeunes gens?

Georges PELLETIER.

L'OPINION DES AUTRES

L'EXPLICATION

"Au cours d'un débat concernant les perspectives du parti libéral dans Ontario, un journal affirme qu'au pouvoir "Sir Wilfrid Laurier montre trop de condescendance pour les nationalistes de Québec." On se demande si ce journal a voulu se payer la tête de ses confrères ou s'il veut nuire aux libéraux dans l'esprit des gens d'Ontario qui n'approuvent pas les nationalistes et qui en fait, un certain nombre d'entre eux, n'approuvent rien de ce qui vient de Québec. Etant donné que celui qui fait cette assertion est le *News* de Toronto, malicieusement déloyal dans la plupart de ses éditoriaux politiques, la dernière explication est probablement la meilleure. — *Leader*, Regina.

C'EST TROP DEMANDER

"En exigeant que les commis occupant des positions confidentielles appartiennent à la fraternité des employés de chemins de fer, il nous semble que les unions ouvrières vont trop loin. Ils affaiblissent leur cause et s'aliènent les sympathies d'un grand nombre de ceux qui croient que les unions ont fait et font encore beaucoup dans l'intérêt général. — *Free Press*, Ottawa.

PROPOSITION INDECENTE

"On annonce que sir Lomer Gouin nommera probablement M. E. A. Robert au Conseil Législatif. Nous n'avons rien à dire des qualifications personnelles de M. Robert qui sont au niveau de la Chambre Haute provinciale. Mais sa position de chef exécutif et de principal coulisier de la Cie des Tramways de Montréal fait que cette suggestion est tout simplement indécente." — *Herald*, Montréal.

LES PRECEDENTS

"Les représentants des puissances demandent à la Turquie de respecter le traité de Londres et de rappeler ses troupes d'Andrinople, repris après la coalition des Grecs, des Serbes et des Roumains contre la Bulgarie. Les Etats en question n'ont pas l'habitude de se conformer aux desirs des puissances et les précédents portent à croire que la Turquie n'obéira à la voix de l'Europe que si elle est écrasée de nouveau." — *Gazette*, Montréal.

Sur le Pont d'Avignon...

Un romancier anglais est venu au Canada, pour s'inspirer dans les campagnes canadiennes-françaises, disent les journaux. Il les trouve paisibles, calmes, et il aime les paysans canadiens-français.

En voilà un qui est sûr de ne jamais se faire lire ni apprécier par les gens de l'*Orange Sentinel*.

Un attaché au ministère des Affaires étrangères de Serbie vient d'être congédié parce que le degré d'inclinaison de son front aurait révélé des nouvelles diplomatiques d'importance extrême.

M. Jacques Bureau n'a jamais été renvoyé de son poste de solliciteur général par M. Laurier; et pourtant son front, à certains jours, ne lui tint sur la tête que par une merveille d'équilibre. C'est peut-être là une des raisons de l'animosité que lui portait M. Rodolphe Lemieux.

Un ivrogne ontarien, arrêté en état d'ivresse, eut à expliquer au magistrat comment il se faisait qu'il eût pu se mettre dans cet état, alors qu'il était intéressé de lui vendre des liqueurs spiritueuses. Il expliqua qu'il avait pris une dose considérable d'huile de foie de morue; à l'analyse, on vit qu'elle renfermait 24 pour cent d'alcool.

Cette marque spéciale aura sans doute désormais beaucoup de popularité. Quantité de pochards, dans les endroits où la vente de l'alcool est prohibée, vont souffrir de la poitrine, dans l'espérance de se faire prescrire cette huile.

Un récent voyageur français, au dire d'un chroniqueur de l'*Evening*, affirmait, dans des études sur le Canada français, que le sirop d'érable et le céleri sont deux mets nationaux, dans Québec, "sans lesquels le meilleur repas serait incomplet".

Le voyageur a sans doute rencontré M. le docteur Piquet, qui lui aura répété son fameux discours sur le sirop d'érable, et M. Nantel, qui lui aura parlé de son potager et des légumes qu'il plante de céleri dont il surveille soigneusement la croissance.

Un journaliste américain a terminé hier le tour du monde qu'il entreprenait en juillet dernier. Il l'a fait en trente-cinq jours et vingt-neuf heures.

Il n'a pas passé par l'Allemagne; il ne l'a donc pas renseigné. M. Lésperance sur le point de l'embrasser, s'est redressé par cet excellent homme, toujours ému.

Le *Soleil* dit que, toutes les deux semaines, pendant les deux mois qui vont suivre, la marine anglaise aura un nouveau contre-torpilleur; à tous les trente jours de l'année qui commence au premier août, elle aura un nouveau croiseur léger; à tous les quinze jours, elle ajoutera un nouveau super-dreadnought à ses escadres. Tous ces navires auront leur équipage et leurs officiers au complet, dès le jour où ils prendront la mer.

Le *Soleil* s'en fait un argument contre le cadeau des "trois dreadnoughts vides" de M. Borden. L'argument ne vaut-il pas aussi bien contre les deux escadres de M. Laurier? Il établit le non-fondé des deux politiques navales canadiennes, s'il établit quelque chose.

Les échevins d'Ottawa auront la liberté de fumer pendant les séances du conseil municipal, disent les dépêches. Cela, afin qu'ils soient plus calmes; car le tabac, comme la musique, adoucirait les moeurs, dit la *Patrie*.

Ca n'est pas si certain que cela: nos députés ont beaucoup fumé, pendant la dernière session. Et cependant on se rappelle quelles scènes ils ont faites, malgré l'adoucissement par le tabac.

Le congrès des géologues s'est ouvert hier à Toronto. La *Gazette* dit que "le français, comme de coutume, semblait être le langage commun à tous ces gens", parmi lesquels il y a des Japonais, des Norvégiens, des Allemands, des Anglais, des Italiens, et des gens de vingt autres nationalités différentes. Au surplus, comme le français est la langue officielle du congrès, le substitut du gouverneur, sir Charles Fitzpatrick, a prononcé le discours d'ouverture dans notre langue.

L'étonnant, c'est que, ce français-là, les gens de Québec seraient capables de le comprendre, quoi que les gens de Toronto soient convaincus que c'est du *Parisien* *franch*, non pas le *patois* de Québec. — *Le Veilleur*.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS QUÉBEC

XI

PRECISONS

Avant d'entrer sur un nouveau terrain, la revision des statistiques jusqu'ici publiées s'impose. Elle nous permettra de compléter ce qui peut être incomplet, et de préciser certains points.

Dans l'étude que nous avons faite de la fréquentation scolaire dans les provinces canadiennes, (voir art. II et III) nous pourrions ajouter pour Ontario, les élèves fréquentant les *High Schools*. Et comme il s'agissait dans ces deux articles de l'inscription et de la fréquentation moyenne sur la population de 5 à 21 ans, nous aurons en faisant les calculs:

QUEBEC — 1910 — Population 5 à 21 — 480,651. Inscrits dans les écoles élémentaires, modèles et académiques 374,547 ou 77.92 p. c. Présence moyenne 293,035 ou 61 p. c.

1911 — Population 5 à 21 — 500,678. Inscrits 389,123 ou 77.71 p. c. Présence moyenne 301,678 ou 62 p. c. sur la population (ces chiffres sont les mêmes que dans l'article II et III).

ONTARIO — 1910 Population 5 à 21 — 599,541. Inscrits dans les écoles publiques et séparées — 459,145; dans les *Collegiate Institutes* et les *High Schools* 32,612, soit un total de 491,757 ou 82 p. c. La présence moyenne dans les écoles publiques et séparées est de 279,358, dans les *Collegiate Institutes* et les *High Schools* de 63 p. c. sur 32,612, soit 20,546. Ce qui donne un total de 299,904 ou 50 p. c. sur la population de 5 à 21 ans.

1911 — Population de 5 à 21 ans — 604,555. Inscrits dans les mêmes écoles 492,175 ou 81 p. c. Présence moyenne 302,287 ou 50 p. c. sur la population.

Il sera facile, si nous voulons tenir compte pour Ontario des élèves inscrits dans les *High Schools*, de préciser davantage la statistique des art. II, III, V et VI (pour ce qui regarde cette province).

La statistique des Etats de la Nouvelle-Angleterre représente (voir art. IV et VII) au Maine: les *Common Schools*, les *High Schools* et les écoles de districts non organisés; au Rhode Island: les écoles publiques, paroissiales et privées. La présence moyenne (voir art. IV) est celle des écoles publiques seulement.

Au New-Hampshire, la présence moyenne (voir art. VII) représente les écoles publiques.

Au Massachusetts, les écoles publiques (voir art. IV et VII). Ajoutons pour ces différents Etats et à tout point de vue les écoles privées de toute catégorie.

Etat du MAINE. Population 5 à 21 ans en 1911 — 214,960. Inscrits dans les *Common Schools* 132,823, dans les *High Schools* 11,759, dans les écoles de districts non organisés 722, dans les écoles paroissiales 12,707, soit un total de 158,011 ou 73 p. c. Présence moyenne dans les écoles publiques 97,833, dans les *High Schools* 10,446, dans les écoles de districts non organisés 626, soit un total de 108,905. Or, la présence moyenne dans les écoles publiques est de 73 p. c. (97,833 sur 132,823) sur l'inscription; prenant la même population pour les écoles paroissiales, nous avons 73 p. c. de 12,707 ou 9,276, ce qui fait un total de présence moyenne de 118,181 ou 55 p. c. sur la population de 5 à 21 ans.

En 1910 toutes proportions gardées: population 5 à 21 ans — 213,123. Inscrits dans les mêmes écoles 157,626, soit 73 p. c. Présence moyenne 116,819, soit 74 p. c. sur l'inscription et 55 p. c. sur la population de 5 à 21 ans. Mettons en regard les chiffres de Québec tels que trouvés aux art. II et III pour la population de 5 à 21 ans.

QUEBEC: 1910 — Inscrits 77.92 p. c. — présence moyenne sur inscription 78.23 p. c., sur population 60.96 p. c.

1911 — Inscrits 77.71 — présence moyenne sur inscription 77.53 p. c., sur population 62 p. c.

RHODE-ISLAND: (voir rapport 1911) Population 5 à 15 — 103,071. Inscrits aux écoles publiques 69,456, dans les écoles privées de toute catégorie 18,437, soit 87,893, ou 85 p. c. La présence moyenne (p. 44 du rapport) est de 76 p. c. sur l'inscription dans les écoles publiques; admettant qu'elle soit la même pour les écoles privées, nous aurons un total de présence moyenne de 66,799, soit 64 p. c. sur la population de 5 à 15 ans.

QUEBEC, 1911, population 5 à 16 — 450,619. Inscrits, toujours dans les écoles sous contrôle et indépendantes, subventionnées seulement, 381,574, soit 85 p. c. Présence moyenne: 301,678 ou 67 p. c. de la population de 5 à 16 ans.

En plus, à la page 43, rapport du Rhode-Island, nous constatons que 15,178 enfants de 5 à 15 ans sont mentionnés comme allant à aucune école.

NEW-HAMPSHIRE, 1911 — population 5 à 16 ans — 74,728. Inscrits de 5 à 16 ans dans les écoles publiques 57,895 ou 76 p. c. Si nous ajoutons les écoles privées de toute catégorie, nous avons, en prenant sur le total des inscrits dans ces écoles, la même proportion pour les enfants de 5 à 16 que dans les écoles publiques où elle est de 93 p. c. 14,047 enfants de 5 à 16 ans inscrits dans les écoles privées, soit un total de 71,942 ou 96 p. c. La présence moyenne sur l'inscription est de 78 p. c.

Pour la même année, QUEBEC compte dans les écoles sous contrôle et indépendantes subventionnées seulement, 85 p. c. d'inscrits de 5 à 16 ans, et la présence moyenne est de 78.

Mais il ne faut pas ignorer que dans notre province un grand nombre d'enfants de 5 à 16 ans fréquentent les écoles privées de toute catégorie et les collèges classiques.

MASSACHUSETTS, 1911, population 5 à 15 ans d'après le recensement, 569,747. Inscrits dans les écoles publiques 5 à 15, 472,920 ou 87 p. c. du total des inscrits. Inscrits dans les écoles privées, prenant la même proportion pour les enfants de 5 à 15, 83,109, soit un total de 556,029 ou 97 p. c. de la population de 5 à 15. La présence moyenne, avons-nous vu, est de 84 p. c. dans les écoles publiques.

En 1911, QUEBEC, population 5 à 14, 383,982. Inscrits 353,199 ou 92 p. c., ce qui ne représente pas les élèves des écoles privées de toute catégorie et des collèges. La présence moyenne est de 78 p. c.

Par rapport à l'instruction obligatoire: Au MASS

en CALIFORNIE, les écoles élémentaires, High Schools, écoles normales et les Kindergartens.

Au MAINE, les Common Schools, les High Schools, les académies et les écoles dans les districts non organisés.

Au NEW-JERSEY, les écoles publiques et les High Schools.

Au RHODE-ISLAND, les écoles publiques et les High Schools.

Donnons en outre quelques chiffres pour l'Etat du MASSACHUSETTS: 1911 — Ecoles publiques, 15,979 instituteurs; High Schools 2,542, Kindergartens 512. Le rapport ne donne pas le nombre d'instituteurs dans les écoles privées; soit un total de 19,033 pour 620,702 élèves ou 1 maître par 32 élèves.

Ces chiffres sur les instituteurs, ajoutés à ceux des articles IX et X, les compléteront et les préciseront.

Hervé ROCH.

LES PAYS A L'EXPOSITION PANAMA-PACIFIQUE

Pourquoi l'Angleterre ne veut pas s'y faire représenter. — L'attitude de la Suisse.

Londres, 8. — Les journaux anglais se sont rendus compte que la campagne qu'ils avaient voulu mener au sujet des commentaires de la presse américaine sur la non participation de l'Angleterre à l'exposition de San Francisco, a piteusement échoué.

Le "Daily Mail", dans son éditorial, discute la chose avec plus de sang-froid.

"La courte déclaration faite par Sir Edward Grey à la Chambre des communes, hier, en donnant les raisons de la non participation de l'Angleterre à l'exposition de San Francisco, doit faire cesser les racontars fantaisistes publiés par la presse des Etats-Unis.

"Ce n'est pas par ressentiment ou étroitesse d'esprit, à propos de l'acte singulier du frère Jonathan, en déclinant le traité du canal de Panama, que l'Angleterre ne sera pas représentée à cette exposition qui doit commémorer l'ouverture de ce canal.

Il y a deux raisons pécuniaires: la première est que l'Angleterre devrait dépenser \$1,250,000, sans espoir de bénéfices; la deuxième est que, dans

les milieux industriels, on n'est pas disposé à exposer.

"Il est inutile, disent ces industriels, d'aller exposer nos produits à la clientèle américaine, alors qu'un nouveau tarif écrasant vient d'être établi, pour empêcher cette même clientèle d'acheter à l'étranger."

LA SUISSE

Genève, 7. — Bien avant que l'Angleterre et l'Allemagne aient décidé de ne pas participer à l'exposition de San Francisco, la Suisse avait déjà pris la même détermination.

Les plus importantes maisons d'horlogerie, de broderies et de soieries, faisant un gros commerce aux Etats-Unis, ont notifié aux autorités fédérales qu'elles n'exposeraient pas, les brevets européens n'étant pas suffisamment protégés par les lois américaines.

"Nos modèles peuvent être copiés et vendus impunément aux Etats-Unis, a déclaré le directeur d'une importante maison de broderies, et nous ne pouvons être indemnisés, même après de coûteux procès. J'en ai déjà perdu deux et ne tiens pas à recommencer."

La Navigation

LA VAGUE DES NAVIRES

Un des hauts fonctionnaires de la compagnie Canadian Vickers déclarait récemment que les vagues causées par le passage des grands paquebots nuisaient beaucoup à la calesse de la Manneville. C'est un grave inconvénient, disant-elle, lorsque les hommes sont à faire des réparations aux navires, car cela dérange les cordages. Il va falloir remédier à cela le plus tôt possible.

NOTES MARITIMES

Le "Virginian", ligne Allan, est arrivé de Liverpool à Montréal ce matin.

Le "Pomeranian", ligne Allan, a quitté Londres hier en route pour Montréal.

Le "Lake Manitoba", ligne C.P.R., quittera Montréal pour New-York aujourd'hui.

Le "Aurora", chargé de sucre, est attendu de Saint-Dominique à Montréal aujourd'hui.

Le "Ausonia", ligne Cunard, a quitté Southampton pour Montréal hier.

Le "Montezuma", ligne C.P.R., a quitté Anvers pour Montréal mercredi.

Le "Devon", ligne Nouvelle Zélande, est arrivé de Montréal à Melbourne mercredi.

Le "Kaduna", ligne Elder-Dempster, est attendu de Cardiff à Montréal aujourd'hui.

Le "Ruthenia", ligne C.P.R., a quitté Montréal hier en route pour Trieste via Naples.

Le "Empress of Britain", ligne C.P.R., a quitté Québec hier en route pour Liverpool.

LES ARRIVAGES

Steamer A De Majestic, New-York, Southampton, Prinzess.

Irene, New-York, Gènes, Roma, New-York, Marseille, Florizel, New-York, St-Jean.

Neckar, Baltimore, Brême, Stampalia, Philadelphie, Gènes, Cymric, Boston, Liverpool, Arabie, Liverpool, Boston, Dominion, Liverpool, Philadelphie, La Providence, Havre, New-York, Ancona, Naples, New-York, Huron, Longueville, Montréal, Wilhelm, Rotterdam, Montréal.

NAVIGATION INTERIEURE

Canal Lachine, en haut — Keywest à Port Colborne, vide; Rosemont à Port William, vide; John Duncan à Port Colborne, vide; A. D. Davidson à Chicago, vide; Canobie à Erie, bois de pulpe; Alexandria à Charlottetown, passagers et cargaison générale; Midland à Port William, cargaison générale.

En bas: Carleton de Buffalo, 51,625 minots de blé; Glen Mavis de Lorain, charbon; John Duncan d'Erie, charbon; Belleville de Toronto, passagers et cargaison générale; John Crear de Chicago, 75,500 minots de blé.

SAULT STE-MARIE

Sault Ste-Marie, Mich., 7. — En haut: Walters, 9 hier soir; Hydrex, 10; Dustin, Major, Osler, 10,30; Wisconsin, minuit; Neilson, Carrington, Steinbrenner, 12,30; Hartwell, 2,30; Palfong, Boland, 3,30; Peters, Grammer, Castella, 5; Westmont, 6,30; Durston, 6; Dickson, 7; (petit) Anna, 7,30; Sullivan, 8; Siemens, 8,30; Northwind, 9; Ball, 9,30; Dickey, 9,30; Sylvania, Morgan, 10; Pitch, Matland, 11,30; Persans, midi; Delaware, Pollock, 1,30; Huron, 1,30; Russell, Hubbard, 2; Ionic, 3,30; Joshua, Rhodes, 4,30; Hanny, 5; Holmes, 5,30; McKee, Cooney, 6,30; Sirfus, Sagamore, 7,30.

En bas: French Martin, 8 hier soir; John Donaldson, D. O. Mills, Acadian, 9,30; Presque Isle, Chamberlain, 11,30; Lasalle, Grattwick, minuit; Alex. Thompson, 1, Fulton, 1,30; Turret Court, Besemer, Bryn Mawr, 2; Wolvin, Augustus, 3; Coralia, Capt. Wilson, J. T. Huthington, 4; Butler, Westford, 5; Adriatic, 6,30; Leopold, 6,30; Lynch, 7; Chas. Hutchinson, Donnacona, Leonard, 8,30; Colonel, Nottingham, Pos, 9,30; Harmonie, 10,30; Kaministiquia Corvus, 11; Uley, Louisiana, Canopus, midi, (acier); Wolf, 1; Northern Light, 1,30; Laughlin, Kenora Pathfinder, Constitution, 2,30; Jas. Davidson, 3; Briton, Magna, 3,30.

Northern Queen, Morrow, 4, Congdon, 5; Trimble, 5,30; Gates, 7; Taurus, 8.

PORT DALHOUSIE

Port Dalhousie, 7. — En haut: Vapeur Dwyer, Dalhousie à Niagara Falls, pulpe; Advance, Montréal à Port Colborne; vapeur Edmont, Montréal à Port Colborne; vapeur Colerian, Montréal à Port Colborne; vapeur Haddington, Montréal à Port Colborne; vapeur Bennington, Ogdensburg à Port Colborne.

Le chef Campeau se défend

IL FAIT RAPPORT AUX COMMISSAIRES SUR LES ACCUSATIONS PORTEES RELATIVEMENT AUX ASSEMBLEES DES GOOD TEMPLARS DANS LE NORD DE LA VILLE.

Le chef Campeau a soumis hier au Bureau des Commissaires sa réponse aux accusations portées contre la police en général au sujet de l'affaire Roberts.

Comme le Procureur Général, son assistant et nombre de Good Templars avaient demandé aux commissaires de se prononcer, on attachait pourtant beaucoup d'importance aux plaintes en question.

Le chef Campeau, faisant un retour sur le passé, a informé le Bureau que lors des deux assemblées tenues par M. J. H. Roberts, dans le nord de la ville, la police avait fait preuve de la meilleure volonté en accourant aussitôt qu'elle a été appelée, pour protéger l'orateur contre les manifestants.

Il a de plus vengé ses hommes des insinuations faites par certains Templiers, dans le but de faire croire qu'ils étaient de connivence avec les meneurs.

Le Dr Lachapelle a laissé entendre après l'assemblée que la réponse du chef Campeau serait envoyée à Québec.

Il fut aussi décidé, au cours de la séance, d'envoyer M. Henderson, officier commis à la surveillance des parcs publics de la ville, à l'assemblée annuelle de l'Association Municipale des Parcs, qui aura lieu à Denver à la fin du mois.

Après l'ajournement les membres du bureau ont fait l'inspection des travaux qui viennent d'être terminés sur la petite rivière Saint-Pierre. Ils s'en sont montrés très satisfaits.

Les nôtres aux Etats-Unis

M. Hector Louis Belisle est élu surintendant des institutions scolaires de Fall-River.

Fall River, 8. — M. Hector Louis Belisle, de Lawrence, et autrefois de Worcester, a été élu mardi soir surintendant des institutions scolaires de Fall River par la commission scolaire de cette ville.

L'élection a eu lieu unanimement. M. Belisle est membre de la compagnie Belisle, qui publie "L'Opinion Publique" à Worcester.

Le nouveau surintendant remplace M. Everett B. Durfee, récemment relevé de ses fonctions. M. Belisle prendra possession de son nouveau poste le 15 courant.

La commission scolaire a aussi porté les émoluments du surintendant des écoles de \$3,000 à \$3,500.

M. Hector Louis Belisle est né à Worcester le 8 octobre 1875. Entré à l'université de Harvard au cours de l'automne de 1892, il reçut son diplôme de bachelier en 1896 et se rendit immédiatement à Lawrence où il professa le français et l'histoire jusqu'en 1900, époque à laquelle il fut nommé principal de l'école John R. Collins et occupa ce poste à sa nomination.

Est paru: — "LES CHRONIQUES" de Leon Lorrain. Se vend 25 sous. Joli volume, couverture illustrée en deux couleurs. Expédié franco contre envoi de 27 cents au Devoir.

CORDE A LINGE D'INTERIEUR

8 Août 1913

COUPON No 2

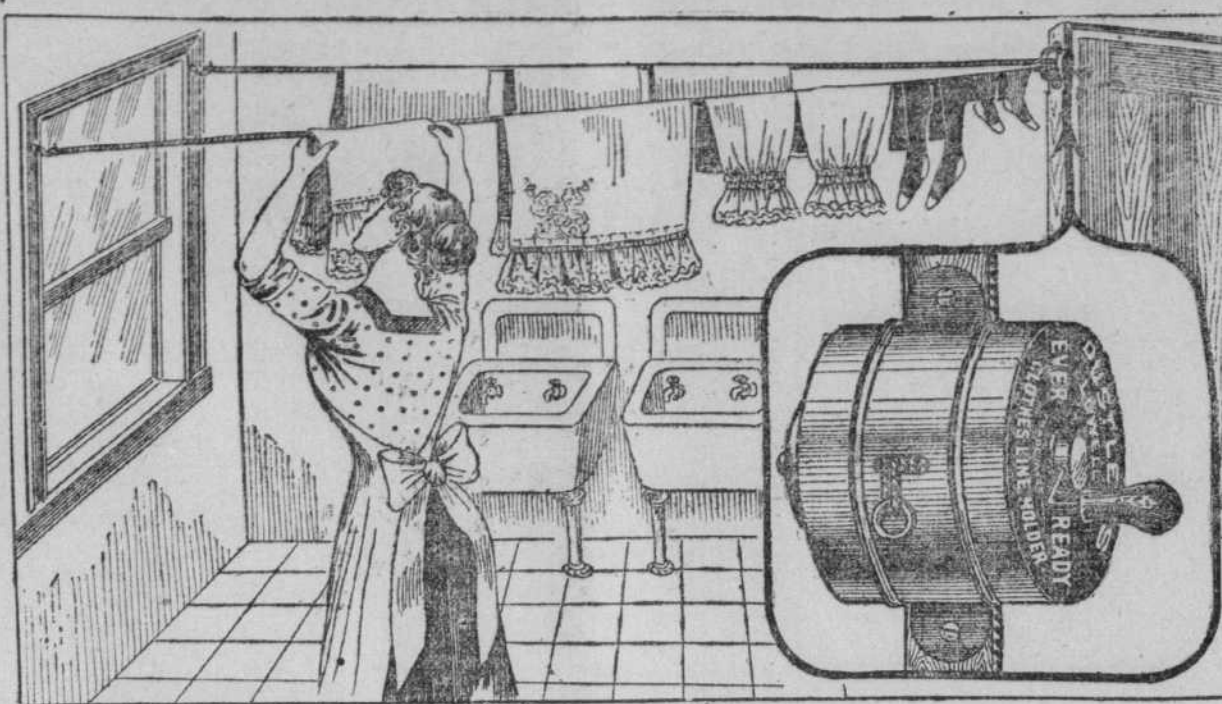
2ème SERIE.

"LE DEVOIR"

CONDITIONS

Une série de 6 de ces coupons et quarante sous donnent droit à la fameuse CORDE A LINGE "Toujours prête". Les abonnés de la banlieue et de la campagne devront ajouter 15 sous pour frais de poste et d'emballage.

"TOUJOURS PRETE"



(TOUJOURS LA QUAND C'EST NECESSAIRE, INVISIBLE QUAND ELLE N'EST PAS REQUISE)

Chaque famille devrait avoir une de ces cordes, dans la chambre de bain, et PLUSIEURS dans la cuisine ou la buanderie afin de s'en servir quand il pleut ou qu'il fait froid, les cordes du dehors étant alors inutiles. Pas besoin de séchoir après le repassage "La toujours prête" le remplace sans nuisance aucune. Elle se vend régulièrement 75c.

CONDITIONS

Nos Lecteurs pourront se procurer une de ces cordes à linge en nous apportant la série complète de six coupons consécutifs dont le 1er a été publié jeudi le 7 et 40 centins.

Nos abonnés qui demeurent en dehors de la ville de Montréal et la banlieue pourront se procurer cette prime en remplissant les mêmes conditions et en y ajoutant 15 centins pour frais d'emballage et transport par la malle.

L'IMMEUBLE

Pour \$35,000, la Cie de Fiducie Industrielle Ltée, a vendu à M. Arthur Fournier et autres les lots 916-61, 54 et 55 de la paroisse de Lachine.

Pour \$28,000, M. A. Gibeau a vendu à M. J. G. Lambert les lots 7-779 et 780 de la Côte Saint-Louis.

Pour \$18,410, M. Jos. Fineberg a vendu à la Banque des Marchands du Canada le lot 4652 de la paroisse de Verdun. Ce lot est situé à l'angle des rues Church et Verdun. La Banque des Marchands y fera construire une succursale.

Pour \$15,000, M. Hector Grothé a vendu à M. R. E. Painchaud, la propriété portant le No 414 de la rue Durocher.

Pour \$13,700, M. Léo Leclair a vendu à MM. Leclair & Chaboulay le lot 331-223 de la Côte Saint-Louis.

Pour \$12,000, M. R. E. Painchaud a vendu à M. Hector Grothé les lots 321-20 et 21 et une partie du lot 321-22 de la division Outremont.

Pour \$11,250, MM. S. et A. de Repentigny ont vendu à M. Henri Simard une partie des lots 1647-1612 et 13 sur lesquels sont bâties des maisons portant les Nos. 79 à 89 de la rue Chestnut.

Pour \$9,600, M. Henri Peladeau a vendu à M. Hector Peladeau 16 lots situés, Nos 22-15 à 30 du Saul-à-Rocourt.

Pour \$9,000, M. D. Raymond a vendu à M. A. Ethier la propriété portant les Nos. 2318 à 2332 de la rue Clarke.

Les Chevaliers de Colomb

Poston, 8. — Après avoir décidé, par une grosse majorité, de ne pas transporter les quartiers-généraux de l'Ordre de New-Haven, Conn., à Washington, les Chevaliers de Colomb ont décidé hier que la convention de 1914 aurait lieu à Saint-Paul.

Les Chevaliers ayant décidé que les quartiers-généraux de leur Ordre seraient à New-Haven, la proposition à l'effet de construire un édifice d'un million dans la capitale s'est trouvée de ce fait rejetée.

Tandis que les délégués étaient en convention leurs épouses et filles, au nombre d'environ 500, visitèrent les fabriques de la ville en automobile.

Les emprunts du Canada

Londres, 8. — Le "Times", dans un long article qu'il consacre au Canada, dit entre autres choses: "S'il faut de si gros emprunts au Canada, c'est dû à son développement."

Angleterre, c'est dû à son développement. Nous n'avons donc aucune raison de nous alarmer. Sa position économique est analogue à celle de l'Angleterre. Quant à la construction de ses chemins de fer, on peut certifier qu'elle n'est nullement excessive."

Deux nouveaux contrats du gouvernement

Ottawa, 8. — Deux contrats viennent d'être accordés à MM. R. Stebbins, (\$11,000) et W. A. Thom, (\$16,000) de Collingwood pour la construction de deux salles d'exercices militaires à Millbrook et à Brampton.

Un aventurier

Nancy, 8. — Le docteur Kraus, accusé d'avoir mis le feu à sa maison afin de pouvoir toucher une indemnité de la compagnie d'assurance, comparait aujourd'hui devant la cour d'assises.

Les témoins prouvent que Kraus a mené une vie d'aventurier. Il est réclamé, par la police de différents pays, pour bigamie, chantage, escroqueries, etc.

Son véritable nom est Walter Hermann; il est né en Allemagne. L'audition des autres témoins a été ajournée.

Rapportons les faits pour lesquels il est poursuivi. Le docteur Kraus, professeur, à Nancy, l'année dernière. Au mois d'octobre, sa femme et lui partirent ostensiblement pour l'Alsace-Lorraine; le lendemain, leur maison brûla.

On trouva dans les débris plusieurs bidons de pétrole ayant été vidés. Kraus, qui avait été avisé de l'incendie, revint à Nancy et fut arrêté. Amené devant le juge d'instruction, Kraus avala une pilule et tomba raide.

Un contre-poison lui fut de suite administré et il reprit immédiatement ses sens.

Boîtes de scrutin brûlées à Athabasca Landing

Edmonton, Alta., 8. — Les derniers rapports pour Athabasca Landing à l'hon. A. G. MacKay, libéral, une majorité de 210 voix sur le major Woods, d'Athabasca Landing. Le vote total est de 407 à 197. Woods a perdu son dépôt.

On dit que toutes les boîtes de scrutin, à l'exception de celles de Port Murray et Fort Vermilion, ont été détruites par le feu d'Athabasca Landing, mais cela n'annule pas l'élection, vu qu'une disposition de la loi électorale pourvoit à ce cas fortuit.

La prochaine session fédérale

Ottawa, 8. — On parle de faire la réouverture du Parlement dans les premiers jours de janvier; car l'expérience a démontré que sous le régime actuel il ne se fait presque pas de besogne avant la Noël. On croit qu'en faisant cette innovation, cela n'empêchera pas de proroger les chambres vers la même date que par le passé. Elle va permettre de plus aux députés de ne pas être importunés par les rumeurs de placets au cours de la session.

Montréalaise dangereusement blessée

(De notre correspondant) Québec, 7. — M. et Mme Brochu de Montréal et Miles Fortin de Saint-Martin, ont failli être tués hier à la gare de Saint-Georges de Beauce en descendant de convoi. Ils prirent place dans une voiture dont le chauffeur fut projeté à plusieurs pieds de distance. Mme Brochu fut blessée. M. Brochu fut relevé inconscient et n'a pas recouvré connaissance depuis. On craint pour ses jours.

Mondanités

On annonce les fiançailles de Mlle Berthe Montbrant, fille de M. L. R. Montbrant, architecte de Montréal, à M. Ernest Gohier, ingénieur civil, fils de M. Edouard Gohier, de Saint-Laurent. Le mariage aura lieu le 8 septembre prochain.

L'affaire Duperdussin en France

Paris, 8. — L'arrestation de M. Duperdussin fait l'objet de toutes les conversations.

Le Comptoir Industriel et Colonial qui a porté plainte, prétend lui avoir prêté 32 millions; d'autres banques lui ont avancé 8 millions.

M. Duperdussin reconnaît avoir fait des emprunts, mais prétend que les banquiers lui demandaient 25 pour cent d'intérêt et avoue que, lorsque les traites venaient, à échéance, il était forcé d'emprunter pour payer. Les banquiers affirment ne lui avoir prêté de l'argent que sur le vu d'importantes commandes de gouvernements russe et français et que ces commandes étaient fausses.

M. Duperdussin faisait environ un million de francs de bénéfices avec ses aéroplanes, mais il en dépensait cinq pour ses plaisirs. Il avait une confiance extrême dans l'aviation et dépensait sans compter.

Son actif est d'environ 20 millions. M. Duperdussin avait été dernièrement nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Excursions annuelles au bord de la mer, par l'Inter-colonial

Les excursions annuelles de l'I. C. R. au bord de la mer font voir que l'on accorde, pour les places d'eau du bas du Saint-Laurent et des Provinces Maritimes, des taux qui pourrissent intéresser ceux qui se proposent de faire un agréable voyage de vacances.

Les dates de départ sont du 15 au 19 août et les billets d'excursion partent de revenir jusqu'au 4 septembre. L'I. C. R. fait circuler, de Montréal, deux trains express directs, L'Express maritime part à 8.15 a.m. tous les jours pour Campbellton et tous les jours excepté le samedi pour les autres points.

On obtiendra des détails sur ces excursions de George Strubb, agent des billets de la ville, Edifice Transpiration, rue Saint-Jacques.

Un envoyé du gouvernement russe

Ottawa, 8. — Le gouvernement vient d'être prévenu par M. Depasse, consul général russe à Montréal, que M. J. M. Goldstein, en qualité de représentant du Conseil Impérial des Ministres, est actuellement en route pour le Canada, où il arrivera probablement vers la mi-août.

M. Goldstein vient visiter notre pays pour recueillir certaines informations concernant nos méthodes de commerce, de transport, d'industrie et notre système de canaux d'irrigation.

Les différents départements du gouvernement ont reçu l'invitation de faciliter son travail.

On s'attend à ce que M. Goldstein s'enquerra au sujet des nouveaux développements du commerce entre la Russie et le Canada.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS DEMANDES. APPRENEZ à devenir un barbier moderne. Chance exceptionnelle. Quelques semaines suffisent. Professeurs de 18 à 26 années d'expérience. Outils gratuits, positions assurées. S'adresser: Modern Barber College, 62 Boul. Saint-Laurent, Montréal.

AGENTS

On demande, pour Montréal et les environs, de bons surintendants et agents pour le placement de contrats de construction. Proposition nouvelle et très avantageuse. S'adresser par lettre, donnant nom, âge et références, ou personnellement, l'avant-midi, à l'Industrial Trust Co., 11 Place d'Armes, Montréal.

ASSOCIE DEMANDE

J'aurais besoin d'un associé sérieux, disposant de \$400.00, pour une option sur un lot minier contigu à une mine en exploitation, dont le rendement est extraordinaire. Chance exceptionnelle de faire \$10,000. Ecrire à Casier 23, "Le Devoir".

ASSISTANT COMPTABLE. Assistant comptable demandé pour le bureau d'une compagnie d'assurance. Ecrire à Casier 20 "Le Devoir".

COMPTABLE

Huit années d'expérience, demande position. Peut fournir références si exigées. Ecrire à Casier 2, "Le Devoir".

CONSTRUCTION DE MAISONS

Locataires, qui payez loyer, voulez-vous posséder une maison et être chez vous? Ecrivez pour renseignements sur les contrats de construction à l'Industrial Trust Co., Place d'Armes, 11, Montréal.

PROFESSEUR DEMANDE

On demande un professeur diplômé à l'Ecole Saint-Louis, 23 rue Fairmont Est, Montréal. S'adresser au directeur.

À LOUER

À LOUER. Salle et bureau très modernes, chauffés et éclairés. S'adresser à Z. Lavoie, marchand de chaussures, 879 Ontario Est, entre Maisonneuve et Champlain. Tél. Est 4586.

À VENDRE

À VENDRE. 2 yachts, 1 engin Ferro, 5 1/2 forces, autres avec Fairbanks, 8 forces, parfaite condition les deux moitié prix. S'adresser pour essayer ou écrire à Théo. Archambault, Pte aux Trembles, boîte 16.

À VENDRE PAR

J. TOUGAS

PROPRIETE RUE BERRI, entre Sainte-Catherine et Dorchester, terrain 20 x 96. Maisons 20 x 31 environ, 4 étages, 14 pièces, une fournaise chauffée toute la bâtisse, avec six tonnes de charbon. Le propriétaire a des chambres pour \$90.00 par mois, et les chambres qu'il occupe lui-même, peuvent se louer de \$20.00 à \$30.00 par mois. Propriété \$9,500.00. Hypothèque \$2,000.00 à 6 pour cent. Comptant \$4,000.00. Balance \$400.00 par année avec intérêts à 6 pour cent.

RUE JEANNE D'ARC, coin de rue, terrain 50 x 105. Maison 50 x 35 environ, 2 étages, 14 logis, grand terrain en arrière ou l'on peut bâtir une maison, pouvant rapporter \$60 par mois ou une étable pour cheval, constant avec un grand comptant, deux mille valeur à la propriété, revenu net \$500.00 par année environ, prix \$6,500. Hypothèque \$2,000 à 6 pour cent. Comptant \$2,000. Balance \$300.00 par année avec intérêt à 6 pour cent.

TERRAINS à la Pointe-aux-Trembles, à 200 pieds du Terminal, place d'avenir, prêt à être bâti immédiatement, et donner de bon revenu, échangeant avec un grand terrain, pour une propriété de ville. S'adresser, 18, 2me Avenue, Viauville, Lasalle 538.

DIVERS

ARGENT A PRETER. NOUS REGLERONS toutes vos dettes. Vous transigez seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts; entrevue personnelle seulement. Léon Racicot, successeur de Demers & Moreau, 17 Côte Place d'Armes.

AVIS. — Demande a été faite à la Corporation de la Cité de Montréal pour permission d'installer un réservoir à gazoline, sur le lot numéro castrada 44-45-46-47, subdivision No 5 du quartier Longue-Pointe, coin rues Edouard VII et Sainte-Catherine. O. LUSIER et E. DUCHESNE, Nos 93 Gomo Avenue et 139 Adan. Montréal, 6 août 1913.

AVIS. — Demande a été faite à la Corporation de la Cité de Montréal pour permission d'installer un réservoir à gazoline, sur le lot numéro castrada 44-45-46-47, subdivision No 5 du quartier Longue-Pointe, coin rues Edouard VII et Sainte-Catherine. O. LUSIER et E. DUCHESNE, Nos 93 Gomo Avenue et 139 Adan. Montréal, 6 août 1913.

AVIS. — Demande a été faite à la Corporation de la Cité de Montréal pour permission d'installer un réservoir à gazoline, sur le lot numéro castrada 44-45-46-47, subdivision No 5 du quartier Longue-Pointe, coin rues Edouard VII et Sainte-Catherine. O. LUSIER et E. DUCHESNE, Nos 93 Gomo Avenue et 139 Adan. Montréal, 6 août 1913.

AVIS. — Demande a été faite à la

POLITIQUE ETRANGERE

LA CIRCULATION AERIENNE EN EUROPE

Une convention sera signée à ce sujet entre la France et l'Allemagne.

Berlin, 8. — Il a été procédé aujourd'hui, à l'office des affaires étrangères, à un échange de notes entre M. Jagom, secrétaire d'Etat des affaires étrangères, et M. Cambon, ambassadeur de France, au sujet de la réglementation de la circulation aérienne entre la France et l'Allemagne.

La note établit un «modus vivendi» destiné à éviter le retour de l'incident de Lunéville et à préciser le rôle des autorités, si un cas analogue venait à se reproduire.

Cette note règle la circulation de tous les véhicules aériens entre les deux pays.

Tous les appareils qui sont la propriété de particuliers ont le droit de circuler au-dessus des territoires des deux gouvernements. Les passagers devront être porteurs de papiers établissant leur identité et leur nationalité.

Les pilotes devront, en outre, être à même de justifier de leur qualité de pilote. Chacun des deux gouvernements a le droit d'apporter des restrictions à la circulation aérienne sur son territoire et, en particulier, d'interdire le pas-

sage au-dessus de certaines régions, dans l'intérêt de la sûreté de l'Etat. Il devra communiquer ces restrictions à l'autre gouvernement.

Il est interdit aux aéroplanes militaires de passer la frontière sans autorisation du gouvernement intéressé.

Les pilotes de ces aérostats devront être instruits des précautions à prendre pour éviter de dépasser la frontière. Si, cependant, par suite d'un cas de force majeure, l'aérostat est poussé en territoire étranger, il devra atterrir immédiatement et le séjour ne pourra lui être refusé.

Les autorités militaires les plus voisines du lieu d'atterrissage devront examiner si le pilote de l'aérostat militaire est porteur d'une autorisation de son gouvernement ou s'il a dû pénétrer sur leur territoire par suite de force majeure, auquel cas l'aérostat devra être relâché immédiatement.

L'équipage de l'aérostat militaire aura le caractère de l'extraterritorialité. Cette convention restera en vigueur entre les deux pays tant qu'un traité international sur la circulation aérienne n'aura pas été établi.

La grande "Tombola" qui a lieu annuellement au Saut-au-Récollet, sous le haut patronage de Sa Grandeur Mgr Bruchési, dans les jardins de la résidence Saint-Jovier, est commencée depuis samedi le 4 et a remporté jusqu'à présent un grand succès. Les organisateurs et organisatrices ont décidé de prolonger ces fêtes champêtres jusqu'à samedi soir le 9. — Le programme exécuté chaque soir, consiste en des concerts, déclamations, lectures et autres attractions de tous genres.

Faire la charité tout en se distrayant honnêtement et en allant respirer la brise fraîche et embaumée de ce petit coin de terre paisible qu'encadre un paysage charmant, est une occasion trop belle pour ne pas en profiter aussi, nous espérons qu'on se rendra en foule pour participer à une oeuvre dont le seul but est d'assurer le bien-être des chers petits abandonnés.

Le feu éclata dans l'entrepôt, contenant des milliers de barils d'huile. Ceux-ci firent feu à un immense réservoir contenant 100,000 gallons d'huile, qui sauta avec un bruit épouvantable.

La cause de l'incendie est inconnue.

Un cas sérieux

(De notre correspondant)

Québec, 8. — Le percepteur du revenu a pris des procédures contre les propriétaires du Neptune Inn et du Kent House pour avoir vendu de la boisson dimanche dernier à Sharples et Nadeau, les deux victimes de l'accident d'automobile de l'Ange-Gardien.

Un steamer chilien a sombré

Valparaiso, Chili, 8. — Le steamer chilien "Isidora", a sombré au large du Cap Carranza et tout son équipage, à une exception près s'est noyé.

L'"Isidora" était un cabotier de 729 tonnes et appartenait à une compagnie de Valparaiso. Il avait été construit à Dundee en 1879.

A moins qu'il ne se fasse un changement radical dans le sentiment du palais, on ne permettra pas à M. Lind de parler au président Huerta, ni même aux fonctionnaires du gouvernement.

ETATS-UNIS

La révision du tarif

Washington, 8. — Les sénateurs démocrates ont fait peu de progrès, aujourd'hui, dans leur étude du projet de loi du tarif. La plus grande partie de la journée a été prise par un discours du sénateur républicain Warren.

Le sénateur Stone souleva une question très intéressante, quand il demanda sur quel on s'était fondé pour élaborer la liste du coton dans le projet de loi Payne-Aldrich. Il cita de longues parties d'un discours prononcé en mai 1909 par le sénateur Lippitt, dans lequel le sénateur Lippitt, qui n'était pas alors dans la vie publique, — était accusé de s'être présenté au Congrès de la part de manufacturiers de coton de la Nouvelle-Angleterre et d'avoir présenté une déclaration de ceux-ci à l'effet qu'ils ne voulaient pas d'augmentations.

Le sénateur Lippitt déclara que les manufacturiers agissaient comme des "pionniers" et que ceux qui avaient fait hier de la liste de coton les avaient rendus anxieux de la discréditer.

LA RAISON DU PLUS FORT

Le juge Demers, a rejeté hier en Cour de Pratique, l'injonction interlocutoire accordée à David E. Adam contre la translation de propriétés de la Lethbridge Coal and Coke Company. Le juge Demers a déclaré qu'en l'absence de preuve, la minorité des actionnaires devait se soumettre à la majorité.

ACQUITTE

Hier après-midi, à l'enquête préliminaire devant le juge Leet, Adolphe Maréchal, accusé d'avoir brutalement assailli Florida Denis, a été acquitté, faute de preuve. Le juge a voulu établir une corroboration des faits allégués par la petite Denis, mais il a été impossible à la police de faire d'autres preuves. En conséquence, le juge a déchargé l'accusé.

LE GOUT DES BIJOUX

Louzi Zitel, âgé de 27 ans, et demeurant au No 327 rue Saint-Timothée a été arrêté sous l'accusation d'avoir volé pour \$500 de bijoux à un nommé A. Gillet, de la rue Mansfield.

LE GOUT DES BIJOUX

Louzi Zitel, âgé de 27 ans, et demeurant au No 327 rue Saint-Timothée a été arrêté sous l'accusation d'avoir volé pour \$500 de bijoux à un nommé A. Gillet, de la rue Mansfield.

LE GOUT DES BIJOUX

Louzi Zitel, âgé de 27 ans, et demeurant au No 327 rue Saint-Timothée a été arrêté sous l'accusation d'avoir volé pour \$500 de bijoux à un nommé A. Gillet, de la rue Mansfield.

LE GOUT DES BIJOUX

Louzi Zitel, âgé de 27 ans, et demeurant au No 327 rue Saint-Timothée a été arrêté sous l'accusation d'avoir volé pour \$500 de bijoux à un nommé A. Gillet, de la rue Mansfield.

LE GOUT DES BIJOUX

Louzi Zitel, âgé de 27 ans, et demeurant au No 327 rue Saint-Timothée a été arrêté sous l'accusation d'avoir volé pour \$500 de bijoux à un nommé A. Gillet, de la rue Mansfield.

LE GOUT DES BIJOUX

Louzi Zitel, âgé de 27 ans, et demeurant au No 327 rue Saint-Timothée a été arrêté sous l'accusation d'avoir volé pour \$500 de bijoux à un nommé A. Gillet, de la rue Mansfield.

LE GOUT DES BIJOUX

Louzi Zitel, âgé de 27 ans, et demeurant au No 327 rue Saint-Timothée a été arrêté sous l'accusation d'avoir volé pour \$500 de bijoux à un nommé A. Gillet, de la rue Mansfield.

M. Sam Hughes recordman

DEPUIS QU'IL EST A LA TETE DE NOTRE MILICE CANADIENNE, LE COLONEL SAM A ENREGISTRE 35,000 CADETS, AUGMENTE L'EFFECTIF DE NOTRE ARMEE, ETC., ETC.

Ottawa, 8. — Pas moins de 56,000 miliciens canadiens font l'exercice cette année dans les différents camps et aux quartiers locaux. C'est une augmentation considérable sur les années précédentes. Pendant la dernière année, les effectifs de la milice active à l'exercice ont fléchi autour de quarante mille. En 1911, cet effectif était de 44,000. En 1912, la première année de l'administration du colonel Sam Hughes, 49,000 hommes ont fait l'exercice, et cette année ce nombre a été grossi de 7,000. En outre, environ 17,000 miliciens régulièrement enrôlés ne feront pas l'exercice cette année. Ainsi, la milice active du Canada compte cette année 73,000 hommes, qui ont offert volontairement leurs services.

Pas moins de 35,000 cadets ont été organisés régulièrement et officiellement inspectés. Près de 8,000 ont fait l'exercice aux camps de cadets de 1912. En outre plus de 70,000 hommes de plus ont été enrôlés par leurs officiers et ont demandé d'être reconnus.

Ainsi, en comptant les miliciens ayant fait l'exercice, les cadets, les hommes exemptés de l'exercice et ceux qui ont été enrôlés pour former de nouveaux corps, il n'y a pas moins de 179,000 hommes disponibles. Ceci ne comprend pas les associations civiles de tir. Il y a 9,000 instituteurs qualifiés comme instructeurs et le service de la milice compte aussi un grand nombre d'instructeurs.

En dépit du progrès réalisé, le coût annuel moyen des hommes ayant fait l'exercice est tombé à moins de \$150 par tête, contre \$190 sous l'ancienne administration.

La tombola au Saut-au-Récollet

La grande "Tombola" qui a lieu annuellement au Saut-au-Récollet, sous le haut patronage de Sa Grandeur Mgr Bruchési, dans les jardins de la résidence Saint-Jovier, est commencée depuis samedi le 4 et a remporté jusqu'à présent un grand succès. Les organisateurs et organisatrices ont décidé de prolonger ces fêtes champêtres jusqu'à samedi soir le 9. — Le programme exécuté chaque soir, consiste en des concerts, déclamations, lectures et autres attractions de tous genres.

Faire la charité tout en se distrayant honnêtement et en allant respirer la brise fraîche et embaumée de ce petit coin de terre paisible qu'encadre un paysage charmant, est une occasion trop belle pour ne pas en profiter aussi, nous espérons qu'on se rendra en foule pour participer à une oeuvre dont le seul but est d'assurer le bien-être des chers petits abandonnés.

Le feu éclata dans l'entrepôt, contenant des milliers de barils d'huile. Ceux-ci firent feu à un immense réservoir contenant 100,000 gallons d'huile, qui sauta avec un bruit épouvantable.

La cause de l'incendie est inconnue.

Un cas sérieux

(De notre correspondant)

Québec, 8. — Le percepteur du revenu a pris des procédures contre les propriétaires du Neptune Inn et du Kent House pour avoir vendu de la boisson dimanche dernier à Sharples et Nadeau, les deux victimes de l'accident d'automobile de l'Ange-Gardien.

Un steamer chilien a sombré

Valparaiso, Chili, 8. — Le steamer chilien "Isidora", a sombré au large du Cap Carranza et tout son équipage, à une exception près s'est noyé.

L'"Isidora" était un cabotier de 729 tonnes et appartenait à une compagnie de Valparaiso. Il avait été construit à Dundee en 1879.

A moins qu'il ne se fasse un changement radical dans le sentiment du palais, on ne permettra pas à M. Lind de parler au président Huerta, ni même aux fonctionnaires du gouvernement.

ETATS-UNIS

La révision du tarif

Washington, 8. — Les sénateurs démocrates ont fait peu de progrès, aujourd'hui, dans leur étude du projet de loi du tarif. La plus grande partie de la journée a été prise par un discours du sénateur républicain Warren.

Le sénateur Stone souleva une question très intéressante, quand il demanda sur quel on s'était fondé pour élaborer la liste du coton dans le projet de loi Payne-Aldrich. Il cita de longues parties d'un discours prononcé en mai 1909 par le sénateur Lippitt, dans lequel le sénateur Lippitt, qui n'était pas alors dans la vie publique, — était accusé de s'être présenté au Congrès de la part de manufacturiers de coton de la Nouvelle-Angleterre et d'avoir présenté une déclaration de ceux-ci à l'effet qu'ils ne voulaient pas d'augmentations.

Le sénateur Lippitt déclara que les manufacturiers agissaient comme des "pionniers" et que ceux qui avaient fait hier de la liste de coton les avaient rendus anxieux de la discréditer.

LA RAISON DU PLUS FORT

Le juge Demers, a rejeté hier en Cour de Pratique, l'injonction interlocutoire accordée à David E. Adam contre la translation de propriétés de la Lethbridge Coal and Coke Company. Le juge Demers a déclaré qu'en l'absence de preuve, la minorité des actionnaires devait se soumettre à la majorité.

ACQUITTE

Hier après-midi, à l'enquête préliminaire devant le juge Leet, Adolphe Maréchal, accusé d'avoir brutalement assailli Florida Denis, a été acquitté, faute de preuve. Le juge a voulu établir une corroboration des faits allégués par la petite Denis, mais il a été impossible à la police de faire d'autres preuves. En conséquence, le juge a déchargé l'accusé.

LE GOUT DES BIJOUX

Louzi Zitel, âgé de 27 ans, et demeurant au No 327 rue Saint-Timothée a été arrêté sous l'accusation d'avoir volé pour \$500 de bijoux à un nommé A. Gillet, de la rue Mansfield.

LE GOUT DES BIJOUX

Louzi Zitel, âgé de 27 ans, et demeurant au No 327 rue Saint-Timothée a été arrêté sous l'accusation d'avoir volé pour \$500 de bijoux à un nommé A. Gillet, de la rue Mansfield.

LE GOUT DES BIJOUX

Louzi Zitel, âgé de 27 ans, et demeurant au No 327 rue Saint-Timothée a été arrêté sous l'accusation d'avoir volé pour \$500 de bijoux à un nommé A. Gillet, de la rue Mansfield.

LE GOUT DES BIJOUX

Louzi Zitel, âgé de 27 ans, et demeurant au No 327 rue Saint-Timothée a été arrêté sous l'accusation d'avoir volé pour \$500 de bijoux à un nommé A. Gillet, de la rue Mansfield.

LE GOUT DES BIJOUX

Louzi Zitel, âgé de 27 ans, et demeurant au No 327 rue Saint-Timothée a été arrêté sous l'accusation d'avoir volé pour \$500 de bijoux à un nommé A. Gillet, de la rue Mansfield.

LE GOUT DES BIJOUX

Louzi Zitel, âgé de 27 ans, et demeurant au No 327 rue Saint-Timothée a été arrêté sous l'accusation d'avoir volé pour \$500 de bijoux à un nommé A. Gillet, de la rue Mansfield.

GRATUITEMENT

Gazoline--Huile--Tires--Prest-O-Lite

Presto-Tire Tanks — Réparations et même peinture de votre char, par le moyen suivant :

Pour Tout Achat Payé Comptant

Il est donné à l'acheteur un reçu portant la date de l'achat: **LE 5 SEPTEMBRE** il sera désigné une journée du mois d'août dont TOUTES LES VENTES, sans exception, seront intégralement remboursées. Tous les acheteurs de cette journée quel que soit le montant de leurs achats pourront présenter leur reçu à la caisse; le plein montant leur sera remis immédiatement en argent. Malgré cela nos prix sont les plus bas du marché.

GAZOLINE 25c le Gallon

Tous autres articles de même — Faites tous vos achats à

AUTO & GARAGE LIMITED

375 à 381 Ontario Est, Montréal.

Tél. Est 6030-6130

OUVERT JOUR et NUIT

Vend le meilleur marché de la ville parce qu'il possède un stock considérable importé directement et qui se renouvelle constamment

Faits - Montréal

LA PETITE RIVIERE SAINT-PIERRE

Les commissaires ont été hier après-midi, inspecter les travaux de la rivière Saint-Pierre qui viennent justement d'être terminés; ils se sont déclarés très satisfaits de la manière dont ils ont été faits. Ces travaux consistaient à recouvrir la rivière Saint-Pierre sur une distance d'environ 2,000 pieds, du chemin de la Côte Saint-Paul jusqu'à la rue De Courcelle. Cette amélioration est d'une importance extrême au point de vue hygiénique.

THOMAS LAWSON A MONTREAL

M. Thomas Lawson, le fameux financier bostonnais qui créa une si grande sensation dans les cercles financiers des Etats-Unis par son livre "Frenzied Finance", était au Ritz-Carlton, hier. M. Lawson est accompagné de son fils et de sa famille. Il part aujourd'hui pour un voyage d'agrément dans l'Ouest canadien, d'où il se rendra dans l'Oregon. M. Lawson a déclaré aux journalistes que se sont présentés pour l'interviewer qu'il n'avait rien d'important à leur communiquer.

MYSTERIEUX ACCIDENT

L'on a trouvé vers deux heures hier après-midi un individu que l'on croit être un nommé Robillard, couché près d'une barge amarrée à la rue Colborne, et souffrant de fracture du crâne. Le malheureux gît à l'hôpital Général dans un état critique.

ANX ASSISES

Mizzi, accusé d'avoir fait feu sur un nommé O. Presci, a comparu hier après-midi devant le juge Leet, pour examen volontaire. Il subira son procès aux Assises, en septembre prochain.

IL GLISSE SOUS LE TRAMWAY.

En essayant d'embarquer dans un tramway, coin des rues Saint-Gabriel et des Commissaires, Patrick Clancy, âgé de 27 ans et demeurant au 40 rue Gladmeyer, a glissé sous le char et s'est fait écraser le gros doigt du pied. A l'hôpital Général, l'on a dû lui faire l'amputation.

MORT SUBITE

James O'Rourke, contremaître à l'emploi de la ville, est mort subitement à sa demeure, 351 rue Charlevoix, hier soir. Il laisse une veuve.

LE GOUT DES BIJOUX

Louzi Zitel, âgé de 27 ans, et demeurant au No 327 rue Saint-Timothée a été arrêté sous l'accusation d'avoir volé pour \$500 de bijoux à un nommé A. Gillet, de la rue Mansfield.

LE GOUT DES BIJOUX

Louzi Zitel, âgé de 27 ans, et demeurant au No 327 rue Saint-Timothée a été arrêté sous l'accusation d'avoir volé pour \$500 de bijoux à un nommé A. Gillet, de la rue Mansfield.

LE GOUT DES BIJOUX

Louzi Zitel, âgé de 27 ans, et demeurant au No 327 rue Saint-Timothée a été arrêté sous l'accusation d'avoir volé pour \$500 de bijoux à un nommé A. Gillet, de la rue Mansfield.

LE GOUT DES BIJOUX

Louzi Zitel, âgé de 27 ans, et demeurant au No 327 rue Saint-Timothée a été arrêté sous l'accusation d'avoir volé pour \$500 de bijoux à un nommé A. Gillet, de la rue Mansfield.

Le plus grand et le mieux outillé de tous les Garages de Montréal vous offre la chance d'obtenir tout ce dont vous avez besoin pour votre automobile.

TRAITE DE PAIX ENTRE LES ETATS - UNIS ET LE PAYS DE SALVADOR

M. Jennings Bryan fait le premier pas vers la réalisation de son projet de paix universelle.

Washington, 8. — Le premier des traités de paix internationale, comportant le plan élaboré par le secrétaire Bryan, a été signé, hier. Les deux pays intéressés sont les Etats-Unis et le Salvador. Le traité sera bientôt envoyé au sénat pour y être ratifié.

Les termes de cette entente sont pratiquement identiques aux détails de la proposition de paix internationale soumise par le secrétaire Bryan aux nations du monde. Vingt-six nations, dont la plupart des grandes puissances ont déjà approuvé le principe du plan, et il est probable que la signature des autres traités suivra rapidement. Tous seront rédigés à peu près de la même manière.

L'ARBITRAGE

L'article I dit: Les parties contractantes conviennent que toutes les disputes qui s'élèveront entre eux, de quelque nature qu'elles puissent être, et que la diplomatie ne sera parvenue à régler, seront soumises à un comité international constitué de la manière prescrite par l'article suivant; et elles conviennent de plus de ne pas déclarer la guerre et de ne pas commencer les hostilités durant le temps des délibérations de ce comité.

UN COMITE

Article II — Le comité international sera composé de cinq membres nommés comme suit: Un membre choisi par le gouvernement de chaque pays intéressé, un membre choisi à l'étranger par chaque gouvernement; les deux gouvernements s'entendront quant au choix du cinquième membre. Les dépenses de la commission seront payées en proportions égales par les deux gouvernements.

Les membres de la commission internationale seront choisis durant les

quatre mois qui suivront la ratification mutuelle du traité.

POUR LES DIFFERENDS

Article III — Au cas où les parties contractantes n'auraient pu régler une dispute par la diplomatie, elles devront la référer immédiatement à la commission internationale qui tiendra une enquête et fera rapport. La commission internationale pourra, néanmoins, agir de sa propre initiative et devra, dans ce cas, notifier les deux gouvernements et demander leur coopération pour les fins de l'enquête.

Le rapport de la commission internationale devra être terminé avant un an, à moins que les parties contractantes ne conviennent de prolonger ce temps.

Les parties contractantes se réservent le droit d'agir indépendamment l'une de l'autre après que le rapport de la commission aura été soumis.

LES ARMEMENTS

Article IV — Durant l'enquête de la commission internationale, les parties contractantes conviennent de ne pas accroître leurs armements, à moins que l'attitude d'une troisième puissance ne le nécessite. Dans ce cas, la partie contractante qui se sentira menacée devra, d'une manière confidentielle, communiquer le fait par écrit à l'autre partie. Celle-ci sera de ce fait libérée de son obligation de maintenir le statu quo militaire et naval.

DUREE DU TRAITE

Article V — Le présent traité deviendra effectif immédiatement après l'échange des ratifications et il restera en vigueur pendant cinq ans. Il restera en vigueur douze mois après que l'une des deux parties contractantes aura notifié l'autre de son intention d'abolir le traité.

ANGLETERRE

Le traité de Bucharest

LES PUISSANCES EUROPEENNES AURAIENT L'INTENTION D'EN DEMANDER LA REVISION.

Londres, 8. — On croit, ici, que les puissances vont réviser le traité de Bucharest non pas par le moyen d'une conférence européenne mais par des échanges de vues entre les cabinets. Il est entendu que l'Autriche ne désire pas que la Bulgarie soit repoussée complètement hors de la Macédoine Centrale. La Russie demande comme les autres puissances la révision du traité. L'Italie et la Grande Bretagne se rangeront du côté de Saint-Petersbourg et de Vienne et l'Allemagne a décidé de laisser Vienne se débrouiller. Il n'est donc pas probable que, dans ce cas, la France entre dans les négociations.

Londres, 8. — La Bulgarie a donné avis aux puissances qu'elle n'accepte la signature du traité, elle démissionnera. Pour ce qui est des Turcs elle se rapportera aux puissances à qui il appartient, dit-elle, de faire respecter le traité de Londres et de les repousser derrière les lignes d'Enos-Midia.

La télégraphie sans fil

Londres, 8. — Parlant à la Chambre des Communes sur une motion pour l'adoption du contrat Marconi, lord Robert Cecil a commenté au nom de l'opposition l'absence d'un rapport indépendant sur l'utilité d'un contrat pour l'établissement d'une chaîne de postes radiotélégraphiques aux conditions de l'arrangement projeté. Il a ensuite proposé que l'arrangement fût rejeté.

On croit que M. Herbert Samuel, ministre des postes, indiquera les mesures à prendre pour l'établissement d'un vaste projet de télégraphie avec stations sur les côtes anglaises.

Le "Daily Express", en déclarant que les demandes de Marconi sont excessives, dit que la compagnie américaine Marconi a offert d'ériger pour \$129,195 une station à Panama avec un rayon de 3,000 milles, tandis que la compagnie anglaise demande \$300,000 pour une station de 3,000 milles de rayon. Le contrat Poulsen pour Panama coûte à l'Angleterre \$184,600.

ALLEMAGNE

L'Exposition Panama-Pacifique

Berlin, 8. — Plusieurs Allemands de renom ont entrepris une campagne pour induire le gouvernement à participer à l'exposition Panama-Pacifique, à San-Francisco en 1915. On s'adressera directement à l'empereur Guillaume et au chancelier Von Bethmann-Hollweg, et l'on usera de toute l'influence possible pour amener le gouvernement à renverser sa décision de ne pas participer à l'exposition.

MEXIQUE

L'attitude de Huerta

EST UN DEFI A L'AMBITIEUSE POLITIQUE AMERICAINE.

Mexico, 8. — Le prestige du président Huerta parmi les Mexicains de la capitale, a été considérablement relevé à la suite de ce que l'on considère comme son défi aux Etats-Unis. Même les adversaires de son administration procèdent une certaine admiration pour le soldat président qui n'a pas eu peur de répondre à l'administration de Washington. Cela ne les empêche pas de différer d'opinion avec le président, quant à la sagesse de sa conduite, et plusieurs considèrent qu'il a agi trop précipitamment.

On se demande ce que fera le président si John Lind, le représentant personnel du président Wilson, continue son voyage à Mexico. On n'a encore aucune déclaration officielle à ce sujet. Il se peut que M. Lind pénètre dans la république par Vera Cruz et parvienne à la capitale sans être molesté, vu que l'on n'aura pas encore la réponse de Washington au sujet des lettres de créances, mais on ne sait pas si l'on sera expulsé ou simplement ignoré.

On attache beaucoup d'intérêt à l'attitude que prendra l'administration de Washington en face du défi de Huerta et l'on se demande si M. Lind sera rappelé ou si on lui permettra de continuer sa route jusqu'à Mexico afin de forcer le président Huerta à mettre sa menace à exécution. Les opinions sont très partagées sur ce point.

L'élément conservateur de la capitale est enclin à croire que le président Huerta ne chassera pas M. Lind de la capitale, mais se contentera de faire mine d'ignorer sa présence, tout en faisant surveiller ses agissements.

JEUNES GENS

Qui songez à entrer

en ménage, lisez :

Un emprunt contracté au "Prêt Immobilier, Ltée" — sans intérêt — remboursable par petits versements mensuels, vous permettra de vous bâtir UNE MAISON A VOUS, de vous créer un foyer.

Si vous

LA COLLISION ENTRE LE "LADY OF GASPE" ET LE "CROWN OF CORDOVA"

Le pilote Lachance rend témoignage hier. — Il déclare que le "Lady of Gaspe" n'a pas manoeuvré comme il aurait dû le faire.

(De notre correspondant)

Québec, 8. — La seconde séance de l'enquête sur la collision du cap de la Madeleine a eu lieu hier après-midi. Le capitaine Campbell a complété son témoignage et a été remplacé ensuite, à la barre, par le pilote Lachance, qui avait chargé du "Crown of Cordova" le soir qu'il est venu en collision avec le "Lady of Gaspe".

Le pilote Lachance a raconté comment la collision s'est produite, en attribuant au fait que le "Lady of Gaspe" ne lui a aucunement signalé qu'il était l'ancre. Le pilote dit qu'il prit charge du navire à Montréal, d'où il partit, vers 4.30, suivant la route des Trois-Rivières, où le "Crown of Cordova" passa à 10 h. 16. En passant à la station des signaux de Trois-Rivières, le temps était clair; du navire on voyait les lumières du rivage. De Montréal aux Trois-Rivières, le "Lady of Gaspe" fut toujours à vue, en avant du "Crown of Cordova", qui était à environ un mille de lui, en passant aux Trois-Rivières. En bas de Trois-Rivières, le temps était un peu brumeux. Le navire filait à une vitesse approximative de neuf nœuds et le témoin donna ordre de se tenir prêt pour jeter l'ancre, puis diminua la vitesse du navire et stoppa, mais le bateau ne répondit pas bien à la manoeuvre et embarda à bâbord. Le témoin se rendit compte alors qu'il était plus près du "Lady of Gaspe" qu'il ne l'avait pensé; il ordonna: "Tribord tout", et envoya le premier officier aux ancres, le 21ème officier étant à ce moment sur le pont. Le témoin ne put comprendre ce que le "Lady of Gaspe" allait faire. Il conduisit son navire à pleine vitesse en avant puis à tribord. Comme il approchait, il crut que le "Lady of Gaspe" était à l'ancre. Il était à peine à soixante verges de distance et vit qu'il était impossible d'éviter de le frapper. Les machines furent renversées; mais

perpétrèrent les deux crimes.

Cette localité continue d'être sillonnée dans tous les sens par les limiers et la police. On dit que le peuple est très soulagé depuis la double tragédie: il existe de graves méintelligences entre les résidents irlandais et italiens. L'arrestation de Rosa Ditomaisa et de Morris va, paraît-il, permettre à la police de trouver de nouveaux indices qui pourront la conduire avant peu à l'arrestation du vrai coupable.

perpétrèrent les deux crimes.

Cette localité continue d'être sillonnée dans tous les sens par les limiers et la police.

On dit que le peuple est très soulagé depuis la double tragédie: il existe de graves méintelligences entre les résidents irlandais et italiens.

L'arrestation de Rosa Ditomaisa et de Morris va, paraît-il, permettre à la police de trouver de nouveaux indices qui pourront la conduire avant peu à l'arrestation du vrai coupable.

perpétrèrent les deux crimes.

Cette localité continue d'être sillonnée dans tous les sens par les limiers et la police.

On dit que le peuple est très soulagé depuis la double tragédie: il existe de graves méintelligences entre les résidents irlandais et italiens.

L'arrestation de Rosa Ditomaisa et de Morris va, paraît-il, permettre à la police de trouver de nouveaux indices qui pourront la conduire avant peu à l'arrestation du vrai coupable.

perpétrèrent les deux crimes.

Cette localité continue d'être sillonnée dans tous les sens par les limiers et la police.

On dit que le peuple est très soulagé depuis la double tragédie: il existe de graves méintelligences entre les résidents irlandais et italiens.

L'arrestation de Rosa Ditomaisa et de Morris va, paraît-il, permettre à la police de trouver de nouveaux indices qui pourront la conduire avant peu à l'arrestation du vrai coupable.

perpétrèrent les deux crimes.

Cette localité continue d'être sillonnée dans tous les sens par les limiers et la police.

On dit que le peuple est très soulagé depuis la double tragédie: il existe de graves méintelligences entre les résidents irlandais et italiens.

L'arrestation de Rosa Ditomaisa et de Morris va, paraît-il, permettre à la police de trouver de nouveaux indices qui pourront la conduire avant peu à l'arrestation du vrai coupable.

perpétrèrent les deux crimes.

Cette localité continue d'être sillonnée dans tous les sens par les limiers et la police.

On dit que le peuple est très soulagé depuis la double tragédie: il existe de graves méintelligences entre les résidents irlandais et italiens.

L'arrestation de Rosa Ditomaisa et de Morris va, paraît-il, permettre à la police de trouver de nouveaux indices qui pourront la conduire avant peu à l'arrestation du vrai coupable.

perpétrèrent les deux crimes.

Cette localité continue d'être sillonnée dans tous les sens par les limiers et la police.

On dit que le peuple est très soulagé depuis la double tragédie: il existe de graves méintelligences entre les résidents irlandais et italiens.

L'arrestation de Rosa Ditomaisa et de Morris va, paraît-il, permettre à la police de trouver de nouveaux indices qui pourront la conduire avant peu à l'arrestation du vrai coupable.

perpétrèrent les deux crimes.

Cette localité continue d'être sillonnée dans tous les sens par les limiers et la police.

On dit que le peuple est très soulagé depuis la double tragédie: il existe de graves méintelligences entre les résidents irlandais et italiens.

L'arrestation de Rosa Ditomaisa et de Morris va, paraît-il, permettre à la police de trouver de nouveaux indices qui pourront la conduire avant peu à l'arrestation du vrai coupable.

perpétrèrent les deux crimes.

EMOI A BELOEIL

ON PROCEDE HIER SOIR, A LA BRUNANTE, A L'ARRESTATION D'UN HOMME ET D'UNE FEMME QUI JETAIENT LA TERREUR CHEZ LES CULTIVATEURS. LES VAGABONDS ONT UN CULTES TRS PRONONCE POUR BACCHUS.

(De notre correspondant)

Beloeil, 7. — L'arrestation d'un couple louche aux "Trente" de Beloeil, cause ce soir tout un émoi dans notre village.

Voici les faits: M. A. M. Vignau, bijoutier, revenant en voiture de Sainte-Julie, une paroisse voisine, lorsqu'il fit la rencontre de deux personnes qui lui parurent suspects. C'étaient un homme et une femme, âgés respectivement de cinquante-cinq et cinquante-neuf ans. L'homme couple avait des allures étranges et le verbe haut. M. Vignau aperçut des femmes qui travaillaient dans les champs. Celles-ci, affoiblies, lui racontèrent qu'elles ne connaissaient pas les deux individus mais qu'elles les redoutaient, car ils prenaient de la boisson.

M. Vignau vint en toute hâte au village et après avoir fait préparer un mandat d'arrestation, alla le servir au couple aviné. L'arrestation ne fut pas facile. L'homme ne se fit pas trop prier; mais la femme, échauffée par de puissantes rasades de cognac, — on a trouvé dans l'une des poches de l'homme une bouteille à demi remplie — agonia d'injures l'officier de la justice.

Ce soir, le ménage récalcitrant loge dans le haut d'une fabrique de voitures. Ce Romeo et cette Juliette, qui n'ont rien de poétique, déclarent se nommer "M. et Mme Marchand". "Je suis une honnête femme", hurle l'épouse endiablée, "et mon mari est un bon garçon".

Elle a "jeté des sorts" sur toute la paroisse. Heureusement que les citoyens de Beloeil ne s'en portent pas plus mal.

Quant à "M. et Mme Marchand", ils seront conduits demain matin à Sorel afin de répondre à l'accusation de vagabondage et d'ivrognerie...

Cela ne surprendra guère le triste couple qui connaît déjà, dit-on, la route et la noire profondeur des cachots.

M. Martin annonce sa candidature

A UN GROUPE DE SES ELECTEURS, LE REPRESENTANT DU QUARTIER PAPINEAU DECLARE QU'IL VA PARCOURIR LA VILLE AFIN DE SE FAIRE CONNAITRE.

M. Médéric Martin a commencé, hier soir, sa campagne pour la mairie, devant une assemblée de 500 personnes, tenue à l'angle des rues Logan et Champlain.

L'échevin du quartier Papineau a exprimé à ses électeurs tous ses regrets de les quitter pour chercher de plus nombreux suffrages, mais il croit que c'est son droit et son devoir de se présenter pour la suprême magistrature municipale pour y prêter des réformes importantes.

Il a dit que depuis leur avènement au pouvoir, ils ont négligé les travaux des rues pour n'engager l'argent de la ville que dans des expropriations qui font l'affaire de certains profiteurs. M. Martin signale comme abus dans ce genre la transaction d'un certain notaire, parent d'un commissaire, dit-il, qui a fait trente mille dollars de profit en une année, le pas d'un employé de la ville qui, par le prolongement de la rue Sherbrooke, a fait également trente mille dollars. M. Martin a dénoncé ensuite le boulevard de l'Alfred. Il est pour le progrès, dit-il, mais non pas pour les progrès de ce genre. Il a essayé vainement de faire entendre ses protestations sur tous ces scandales à l'Hôtel de Ville, on étouffait sa voix; sa seule ressource est donc de se présenter devant les électeurs.

Le loquace échevin du quartier Papineau était absolument seul hier, pas un seul des échevins qui marchent sur ses traces à l'Hôtel de Ville n'était venu lui prêter main forte.

BOYNES

par HENRY REVERDY

J'ai voulu voir Boynes, la patrie de Louis Veulliot, en cette année où va se célébrer le centenaire du grand journaliste catholique.

Comme le fait observer avec une sorte de mélancolie prophétique, Mme Lucie Félix-Paure Goyau, si prématurément élevée aux lettres chrétiennes, "nous devinons une alliance intime entre les paysages et la vie, et que de mémoires humaines ont été en quelque sorte la forme des choses, et que de choses ont été la forme des hommes".

Comme la coupe où repose certain liqueur, ils gardent de ces émotions quelque chose de subtil, d'imprévisible, de puissant, tel qu'un arôme, un parfum. Ils nous émeuvent d'autant plus que nous voyons en eux le cœur de la vie et le décor du passé. Mais de la vie pas seulement encastré la vie et le passé; ils en ont reçu les reflets et les ombres dans leurs cœurs et dans leurs poèmes.

La patrie du puissant poète n'est rien de gigantesque ni de tourmenté. C'est le paysage d'un petit village du Gâtinais. De petits champs très morcelés étendent le dancier de leurs cultures variées, champs de blés ou de seigles ondulant, trémoles rouges, ou luzernes aux fleurs blanches. Ça et là, des vignes dissimulées attestent l'étendue d'un vignoble chaque année plus restreint. L'uniformité du paysage, à peine coupée par quelques taillis de chênes, n'est rompue que par le fait de vieux noyers, par la masse arrondie des meules, ou par la pointe lointaine d'un clocher surmontant l'agglomération d'un village.

L'atmosphère est particulièrement limpide. A l'horizon, la forêt d'Orléans, dans l'étendue ondulée des plaines, donne l'illusion d'une ligne de collines bleues.

S'il fallait décrire la caractéristique de ce paysage, il semblerait qu'il pourrait dire qu'elle respire la clarté et l'aisance.

La seule culture originale est celle du safran. A l'époque de la floraison, elle met sur la terre de véritables champs d'or. C'est la récolte du safran qui a donné lieu à la légende, d'ailleurs racontée par M. Eugène Veulliot, où s'est affirmée pour la première fois la volonté de Louis et de la femme éducatrice de sa mère: "Pour que cette plante ait toute sa valeur marchande, il faut l'éplucher dès qu'elle est cueillie. Au moment de la récolte, chaque fille qui travaillait en chantant: il fallait se marier, il tournait la tête et ne pouvait pas se marier plus loin. La fille était vertueuse autant qu'agréable. Le mariage se fit. Riche désormais d'une bonne et fidèle compagne, le pauvre ouvrier nomade fixa sa tente aux lieux où la Providence avait permis qu'il trouvât ce trésor, persuadé que la aussi se trouverait le pain, le jadis errant, de chaque jour. Un enfant naquit."

La petite maison n'a pas changé d'aspect. Comme au temps où passait l'ouvrier tonnelier, un jour d'été, toujours, il n'y a plus de chèvrefeuille à la fenêtre, mais, l'automne dernier, elle était encastrée de capucines et de volubilis. Elle est à l'angle de deux rues, un peu en retrait, avec un petit appendice à gauche. A côté, il y a un abri pour le bœuf, en augmentant le personnel, ou bien en établissant plusieurs autres. Mais, M. Ainey, commissaire de la ville, qui fait partie de ce Conseil en qualité de délégué des charpentiers, fit justement observer que les bureaux de placements provinciaux ne peuvent s'occuper que des ouvriers au Canada ou dans les colonies britanniques. Quant aux émigrants des pays étrangers, ils ne peuvent pas s'adresser aux bureaux de placement gratuits, établis par le gouvernement. M. Ainey parla du bureau de placement municipal, dont les services sont gratuits.

Enfin, la suggestion du comité exécutif fut adoptée.

Une vieille question, qui fut discutée autrefois avec vivacité sur les plateformes comme dans les journaux, fut soulevée par une communication du Conseil des Métiers et du Travail de Brantford, Ont. Ce conseil demandait que l'exécutif du Congrès des Métiers et du Travail, dont la convention se tiendra le mois prochain à Montréal, soit obligé de soumettre à la convention des rapports détaillés de ses recettes et de ses dépenses. Il chargera ses délégués de soutenir une proposition en ce sens, devant le congrès, et il prie le Conseil des Métiers et du Travail de donner à ses propres délégués ordre de la seconde. Après une assez courte discussion, il fut décidé qu'il répondrait au conseil de Brantford, lui faisant connaître que les délégués de Montréal, n'acceptant pas de mandat impératif, ils considéreraient la question financière du congrès en temps et lieu, au moment de la session de la convention.

Un délégué proposa, qu'un salut amical fut adressé à la Fraternité internationale des chauffeurs mécaniciens de chemins de fer, dont la convention a lieu en ce moment, à l'Hôtel Windsor, à Montréal. Mais les officiers firent connaître que le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal n'avait nullement été notifié de l'existence de cette convention, et qu'une invitation n'avait été faite aux ouvriers de Montréal. Dans ces conditions, la majorité décida que le conseil devait ignorer complètement la convention de la Fraternité des mécaniciens de locomotives, puis la séance fut levée.

Le délégué du gouvernement

(De notre correspondant)

Québec, 8. — M. Arthur Plante, avocat, ex-député de Beauharnois, est venu, hier, de Gaspé, où il était allé, comme commissaire du gouvernement fédéral, régler un grand nombre de vieilles réclamations représentant une somme totale de \$250,000.

Ce journal est imprimé au No 71a, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (à responsabilité limitée). Henri Bourassa, directeur-gérant.

Bisson, qui regarde la statue de l'héroïque enseigne.

—Vous savez, Monsieur, celui qui, en 1827, préféra faire sauter son bateau plutôt que de le livrer aux Turcs.

René savait, et déjà il se retirait. Mme Hurault le retint:

—Pourquoi partez-vous si vite? Faites-moi l'honneur de votre conversation. J'ai si peu l'occasion de causer ici... Il paraît que je suis, aujourd'hui, Madame Mère....

L'histoire ne relate pas sa présence au camp de Boulogne, mais, pour les besoins de notre cause, nous donnons une entorse à l'histoire: asseyez-vous donc: je suis presque chez moi ici...

En riant, René s'assit.

—Et bien! Monsieur, que pensez-vous de ce pays?

—Il me plaît infiniment, Madame, il me plaît même à un tel point que j'ai bonne envie de prolonger mon séjour et de ne point me rendre au Congrès géographique de Bordeaux, comme j'en avais d'abord l'intention.

—Vous deviez aller à Bordeaux!

(A suivre)

UNION CANADIENNE

UNION CANADIENNE

UNION CANADIENNE

UNION CANADIENNE

UNION CANADIENNE

UNION CANADIENNE

UNION CANADIENNE

UNION CANADIENNE

UNION CANADIENNE

UNION CANADIENNE

UNION CANADIENNE

DANS LE Monde Ouvrier

12

Une importante séance du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, a eu lieu hier soir, au Temple du Travail. La séance était présidée par M. J. T. Foster, président de ce Conseil.

Les délégués nouveaux dont les noms suivent furent admis à siéger: MM. G. Morache, R. Lefebvre, E. Charbonneau et O. Connelly, de l'Union des plâtriers; et MM. L. J. Doyle, J. Spooner, S. Craig et George Dietrich, de l'Union des chaudronniers.

Le comité exécutif fit un assez long rapport, qui fut adopté, après avoir été discuté clause par clause. Les deux points principaux de ce rapport furent une dénonciation de la Ligue Nationale des femmes, et la question des bureaux de placement payants.

La Ligue Nationale des femmes se plaignait que des personnes, non autorisées par elle, visitaient les unions ouvrières, sollicitant la charité au nom de cette Ligue.

Ces dames prévenaient le Conseil des Métiers et du Travail ainsi que toutes les organisations ouvrières, qu'aucune personne ne sera autorisée à se présenter nulle part, au nom de la Ligue, sans être munie d'une lettre de crédence en bonne et due forme. Après cette déclaration, la Ligue ne se tiendra pas responsable des indélicatesses qui pourront être commises, même en son nom. Le Conseil prit acte de cette dénonciation, et les délégués furent priés d'en informer leurs unions respectives.

Le second point soulevé par le rapport fut la question des bureaux de placement privés ou payants.

Le comité fit connaître que de nombreuses plaintes, qu'il croit fondées, lui ont été faites par des ouvriers qui se plaignent d'être indigne exploités par ces bureaux. Le comité suggère au Conseil des Métiers et du Travail qu'une lettre soit adressée au premier ministre de la province pour dénoncer, au nom de la classe ouvrière, ces odieuses exploitations des travailleurs, et, en même temps, pour demander une réglementation plus sévère de ces bureaux, ou même, si la chose se peut, leur complète disparition.

Dans un discours qu'il prononça à ce sujet, le président M. Foster, déclara que la manière dont ces bureaux exploitent le public le plus malheureux parmi les travailleurs, est odieuse. D'ailleurs, ajouta-t-il, un homme quel qu'il soit, devrait pouvoir trouver, en ce pays, le moyen de gagner sa vie, sans être obligé de payer un intermédiaire entre lui et le patron. Il désire que tous les bureaux de placement fussent gratuits, et placés sous le contrôle du gouvernement. Malheureusement, les bureaux actuels de placement gratuits établis par le gouvernement provincial ne sont pas suffisants, il faut donc en augmenter le personnel, ou bien en établir plusieurs autres. Mais, M. Ainey, commissaire de la ville, qui fait partie de ce Conseil en qualité de délégué des charpentiers, fit justement observer que les bureaux de placements provinciaux ne peuvent s'occuper que des ouvriers au Canada ou dans les colonies britanniques. Quant aux émigrants des pays étrangers, ils ne peuvent pas s'adresser aux bureaux de placement gratuits, établis par le gouvernement. M. Ainey parla du bureau de placement municipal, dont les services sont gratuits.

Enfin, la suggestion du comité exécutif fut adoptée.

Une vieille question, qui fut discutée autrefois avec vivacité sur les plateformes comme dans les journaux, fut soulevée par une communication du Conseil des Métiers et du Travail de Brantford, Ont. Ce conseil demandait que l'exécutif du Congrès des Métiers et du Travail, dont la convention se tiendra le mois prochain à Montréal, soit obligé de soumettre à la convention des rapports détaillés de ses recettes et de ses dépenses. Il chargera ses délégués de soutenir une proposition en ce sens, devant le congrès, et il prie le Conseil des Métiers et du Travail de donner à ses propres délégués ordre de la seconde. Après une assez courte discussion, il fut décidé qu'il répondrait au conseil de Brantford, lui faisant connaître que les délégués de Montréal, n'acceptant pas de mandat impératif, ils considéreraient la question financière du congrès en temps et lieu, au moment de la session de la convention.

Un délégué proposa, qu'un salut amical fut adressé à la Fraternité internationale des chauffeurs mécaniciens de chemins de fer, dont la convention a lieu en ce moment, à l'Hôtel Windsor, à Montréal. Mais les officiers firent connaître que le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal n'avait nullement été notifié de l'existence de cette convention, et qu'une invitation n'avait été faite aux ouvriers de Montréal. Dans ces conditions, la majorité décida que le conseil devait ignorer complètement la convention de la Fraternité des mécaniciens de locomotives, puis la séance fut levée.

Le délégué du gouvernement

(De notre correspondant)

Québec, 8. — M. Arthur Plante, avocat, ex-député de Beauharnois, est venu, hier, de Gaspé, où il était allé, comme commissaire du gouvernement fédéral, régler un grand nombre de vieilles réclamations représentant une somme totale de \$250,000.

Ce journal est imprimé au No 71a, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (à responsabilité limitée). Henri Bourassa, directeur-gérant.

Bisson, qui regarde la statue de l'héroïque enseigne.

—Vous savez, Monsieur, celui qui, en 1827, préféra faire sauter son bateau plutôt que de le livrer aux Turcs.

René savait, et déjà il se retirait. Mme Hurault le retint:

—Pourquoi partez-vous si vite? Faites-moi l'honneur de votre conversation. J'ai si peu l'occasion de causer ici... Il paraît que je suis, aujourd'hui, Madame Mère....

L'histoire ne relate pas sa présence au camp de Boulogne, mais, pour les besoins de notre cause, nous donnons une entorse à l'histoire: asseyez-vous donc: je suis presque chez moi ici...

En riant, René s'assit.

—Et bien! Monsieur, que pensez-vous de ce pays?

—Il me plaît infiniment, Madame, il me plaît même à un tel point que j'ai bonne envie de prolonger mon séjour et de ne point me rendre au Congrès géographique de Bordeaux, comme j'en avais d'abord l'intention.

—Vous deviez aller à Bordeaux!

(A suivre)

UNION CANADIENNE

UNION CANADIENNE

UNION CANADIENNE

UNION CANADIENNE

UNION CANADIENNE

UNION CANADIENNE

UNION CANADIENNE

UNION CANADIENNE

UNION CANADIENNE

UNION CANADIENNE

UNION CANADIENNE

UNION CANADIENNE

UNION CANADIENNE

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

MONTREAL ET TORONTO

La seule voie double.

9 hrs et 9 hrs 40 matin. 7 hrs 30 et 10 hrs 30 soir

Wagons-salon, restaurant et bibliothèques sur les trains de jour; wagons-lits Pullman, éclairés à l'électricité, sur les trains de nuit. Wagons à compartiments "Club" au train de 10.30 du soir.

Excursions au Bord de la Mer

Billets de Retour de MONTREAL à Portland, Me. \$7.50

Excursions de MONTREAL à KENNEBUNKPORT, Me. \$8.00

New London, Conn. \$8.00

Départ 15 au 19 août. Retour à Sept. Assés départ 21, 25 août. Retour à Sept.

MOISSONNEURS

\$10.00 à WINNIPEG, Man

Taux proportionnel réduits pour Edmonton et gares intermédiaires.

Départ 18 août et 8 septembre.

EXPOSITION DE VALLEYFIELD

Retour de MONTREAL à VALLEYFIELD

Retour du 12 au 16 août: retour 18 août.

Taux de fin de semaine maintenant en vigueur

VOIE DE CHEMIN DE FER ET DES GRANDS LACS

Entre l'Est et l'Ouest du Canada, Grand Trunc et Northern Navigation Co. Via Saginaw, Lac Huron, Lac Supérieur et Port Wilham.

Excursions de COLONS

Billets aller et retour pour l'Ouest du Canada, via Chicago, chaque mardi, jusqu'au 21

Retour de MONTREAL à LA COTE DU PACIFIQUE

Retour. 31 octobre. Privilège d'arrêts.

BUREAUX EN VILLE

122 rue Saint-Jacques, angle de la rue

Xavier 761. Main 6905. Hôtel Windsor et gare Bonaventure.

LE PACIFIQUE CANADIEN

EXCURSIONS DE MOISSONNEURS

de Montréal à \$10.00

18 août et 3 Septembre

Détails sur demande.

TORONTO

\$9.05 a.m. et \$10.00 p.m.

à la gare Union

WAGON OBSERVATOIRE, BIBLIOTHEQUE, QUEBEC, SAGINAW, LAC HURON, LAC SUPERIEUR, LAC WINNIPEG, LAC DUNDAS, LAC ERIE, LAC ONTARIO, LAC ST. CATHARINES, LAC NIAGARA, LAC ERIE, LAC ONTARIO, LAC ST. CATHARINES, L

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 35 rue Notre-Dame Est. R. de Mesle, gérant.

Aujourd'hui maximum... 77
Même date l'an dernier... 70
Aujourd'hui minimum... 48
Même date l'an dernier... 55

BAROMETRE — 8 h. matin, 29.96; 11 h. matin, 29.94; midi, 29.92.

DEMAIN

Beau et chaud avec orages probables.

(Service particulier)

Toronto, 8. — Dans les régions de l'Alberta et des Grands Lacs, il tombe aujourd'hui des orages et des averse locale. Ailleurs il fait beau.

Lacs, Baie Georgienne, Ottawa et Haut Saint-Laurent: Chaud aujourd'hui. Demain orage.

Bas Saint-Laurent et Golfe: Beau et chaud aujourd'hui. Demain orage.

Provinces Maritimes: Beau et chaud aujourd'hui et demain.

RÉPONSE A UN DESIR

Le dimanche, surtout l'été, on aime lire des articles clairs et concis, quelques histoires gaies, un résumé de ce qui se passe au monde entier permettant à celui qui n'a pas le temps de tout lire de se renseigner exactement en dix minutes.

N'est-ce pas là le désir du lecteur intelligent? Eh bien, le Nationaliste y répond mieux que tout autre journal hebdomadaire. Le lire une fois, c'est le lire toujours.

Seize années d'épiscopat

A 10 heures, ce matin, Mgr l'archevêque, entouré de quelques-uns de ses collègues et d'un grand nombre de prêtres du clergé régulier et séculier de Montréal, a célébré par une grand-messe solennelle, à laquelle il officiait lui-même, le 16ème anniversaire de son sacre.

On remarquait dans le chœur, sur ses prie-Dieu d'honneur, NN. SS. La Roche, de Sherbrooke, Emard, de Valleyfield, Bernard, de Saint-Hyacinthe; Gauthier, auxiliaire de l'archevêque de Montréal, et Forbes, évêque de Joliette. Dans la nef se trouvaient un grand nombre de laïques et de représentants de toutes les communautés d'hommes et de femmes de la ville et des environs.

Après la messe, M. l'abbé Fournier, P.S.S., est monté en chaire et a prononcé un grand nombre de sermons du clergé à Mgr l'archevêque dans une adresse bien pensée.

Sa Grandeur y a répondu en termes émus. Confessant que son épiscopat n'a pas été dépourvu de faiblesses et d'erreurs, elle a passé en revue les œuvres consolantes que Dieu lui a bien voulu accomplir par son ministère. Elle a offert ses vœux au nouvel évêque de Joliette et parlé longuement des religieuses canadiennes en Chine sur le sort de qui nous ne sommes pas encore entièrement fixés. Monseigneur a terminé en souhaitant à ses prêtres ses compagnons de peine et de labeur la récompense qu'ils attendent de leur foi.

Après la cérémonie a eu lieu un dîner d'une centaine de convives.

Mort d'un sénateur

(Service particulier)

Washington, 8. — Le sénateur Joseph F. Johnston, de Birmingham, Alabama, est mort dans ses appartements, ce matin, à un peu avant 9 heures.

La Cour d'Amirauté

La Cour d'Amirauté, sous la présidence du juge Routhier, devait siéger ce matin, mais pour des fins d'enquête elle a été ajournée au 15 de ce mois.

Bien puni

Québec, 8. — Pour avoir fait faire une course inutile aux pompiers en donnant une fausse alarme, dimanche dernier, à l'avenue 77, coin des rues Saint-Joseph et Laliberté, un ramifié de 17 ans, Ovide Bédard, a été condamné, hier après-midi, à cinq jours de pénitence, par le juge Charles Langlier.

Une découverte importante

Paris, 8. — On affirme que le gouvernement français surveille une série d'expériences au Havre, au moyen d'une invention d'un nommé Ulivi, qui aurait découvert le moyen de projeter les rayons ultra-violet à une distance de 14 milles et de faire exploser la poudre à canon contenue dans une boîte métallique. On prétend que les rayons feraient aussi exploser les torpilles à la même distance.

L'agrandissement du Palais de Justice

Le Barreau de Montréal envoie ce soir à Sir Louis Gouin, une requête demandant l'agrandissement du Palais de Justice de Montréal.

Il y a quelques semaines, le *Devoir* a donné le texte de cette requête.

Le site du Monument Cartier

A la suite d'une conférence tenue ce matin aux bureaux de la Montréal Tramways Company, entre le président du Comité du Centenaire Cartier, le président de la compagnie du Tramway et l'ingénieur en chef de la compagnie, on a finalement convenu d'ériger le monument à Sir Georges-Etienne Cartier, au pied du Mont-Royal, vis-à-vis la rue Rachel.

LE CONGRES DE GEOLOGIE

SIR CHARLES FITZPATRICK, ADMINISTRATEUR DU DOMINION, SOUHAITE, EN FRANÇAIS, LA BIENVENUE AUX DELEGUES. — UN VOYAGE DE 20,000 MILES POUR LES DELEGUES.

LES TRAVAUX.

Toronto, 8. — De tous les congrès qui se sont tenus à Toronto cette année, le congrès géologique international est celui qui fait le plus honneur à Toronto. Les délégués sont des hommes de réputation internationale dans le domaine scientifique, ils viennent de tous les pays civilisés, et il n'est probablement pas une partie habitable du globe qui ne soit représentée par un géologue. Les délégués sont au nombre de près de 300; ils parlent vingt-et-une langues, bien que trois seulement soient reconnues comme langues officielles de la science: le français, l'anglais et l'allemand.

Il était intéressant hier de remarquer presque à toute heure des hommes venant de pays situés aux antipodes converser ensemble, le français, paraissant, comme d'habitude, l'habitué du véhicule de la pensée.

L'ouverture officielle du congrès a eu lieu à midi, à l'Université. En l'absence de S. A. R. le duc de Connaught, sir Charles Fitzpatrick, administrateur du Canada, occupait le fauteuil et a souhaité la bienvenue aux délégués au nom du gouvernement du Canada.

Sir Charles Fitzpatrick a prononcé son discours en français, après avoir prononcé quelques mots en anglais pour dire qu'il était convenable qu'il employât le français, langue officielle de l'organisation.

Sir Charles a lu une lettre d'excuse du duc de Connaught et du premier ministre.

Alors, M. W. H. Hearst a remercié les délégués de l'honneur qu'ils font à la province en y tenant leurs assises. M. Church, maire suppléant, a parlé au nom de la ville. Il a été suivi du président Falconer.

Le secrétaire a annoncé ensuite l'itinéraire d'un tour du Canada. Les délégués feront un voyage de 20,000 milles pour visiter la plupart des formations géologiques du Canada; ils se rendront jusqu'au mont Elias, dans le Yukon.

Dans l'après-midi, la discussion a roulé sur les "ressources du monde en charbon". Dans la soirée, M. Emmanuel de Margerie, ancien président de la Société française de géologie, a fait une conférence populaire. Il a décrit le meilleur mode à employer pour dresser une carte géologique du monde.

Ce matin, les sujets discutés par les hôtes distingués de Toronto étaient strictement d'intérêt géologique. Les délégués se sont réunis en assemblée générale et ont entendu un certain nombre de travaux sur des sujets donnés. G. S. F. Molengraaf, de Delft, Hollande, a parlé des "glissements de terrains dans la péninsule malaise".

"Le pétrole dans la province de Taya-ba, aux Philippines", a fait le sujet d'un discours de M. E. Pratt, de Manila. Olaf Hillebrand, de Christiania, Norvège, a parlé des anciens dépôts de sable rouge du Nouveau-Spitzberg, et Bailey Willis a pris pour sujet de dissertation la 41e parallèle dans la République Argentine. La géologie du Maroc a fait le sujet d'une étude de L. E. Gentil, de Paris.

Le National champion (?)

La partie de demain sera décisive pour le National. Si nos hommes sont victorieux comme nous le croyons fermement leur chance au championnat sera considérablement améliorée.

De quelle façon? ... C'est à cette question que nous répondrons demain en un article où nous étudierons comment le National peut cette année remporter les honneurs du BIG FOUR.

Tous les amateurs voudront lire cet article.

La vivisection

Au congrès médical de Londres, un chirurgien américain revendique les droits de cette science et proteste contre les lois qu'on veut lui opposer.

Londres, 8. — En présence d'un auditoire de plus de 7,000 personnes, à Albert Hall, le professeur Harvey Cushing, de l'Université Harvard, a fait une magnifique conférence sur la chirurgie.

Le professeur a pris la défense de la vivisection. Il rappelle que les circonstances actuelles ressemblaient étrangement à celles d'il y a trente ans, alors qu'une conférence médicale fut tenue à Londres même. Aujourd'hui, comme il y a trente ans, dit le professeur Cushing, notre profession est menacée d'une législation contre l'expérimentation sur des animaux, pourtant si nécessaire à la science.

Le professeur Chevalier Jackson, de Pittsburg, et le professeur Charles Lester, de Philadelphie, lurent des mémoires à des conférences de sections médicales.

Le Dr Fred A. Albee, de New-York fit la démonstration de ses nouvelles méthodes pour traiter les maladies de l'épine dorsale. En présence d'un grand nombre de chirurgiens de renom il opéra un jeune enfant, à l'hôpital d'Orthopédie. Ces méthodes étaient démontées pour la première fois en Angleterre.

Feu Louis Edgar Poirier

Nous apprenons la mort de M. Louis Edgar Poirier, entrepreneur-peintre, bien connu de cette ville, survenue ce matin, à son domicile, 432 Saint-Hubert.

Le défunt était âgé de 52 ans. Il laisse sa femme, née (Ryan), Graziella, des Trois-Rivières, et trois enfants, Pauline, Jean-Louis et Louis.

Ses funérailles ont lieu lundi matin, en l'église Saint-Jacques, le convoi funéraire devant quitter la maison du défunt à 7 heures 30.

LES ENVOIS D'UN EXILE

L'ANCIEN SOUVERAIN DU PORTUGAL AURAIT MIS DES JOYAUX DE FAMILLE EN GAGE, AFIN DE SUBVENIR A SES DEPENSES. — MANUEL RECOIT UN CONSEIL D'ALPHONSE XIII.

LE KAISER ET LE PORTUGAL

(Service particulier)

Londres, 8. — Les prêteurs à gage des environs de Richmond, l'historique petite ville sur la Tamise où Manuel, ancien roi de Portugal, et sa mère, la reine Amélie, demeurèrent depuis l'exil, sont en possession temporaire depuis quelques mois de certains des plus riches joyaux du trésor de la famille royale du Portugal. Une certaine croix de diamants avec un saphir au milieu, qui se trouve maintenant dans le coffre-fort d'un prêteur de Richmond, était, dit-on, l'une des plus belles décorations portées par le père de Manuel.

On s'étonne beaucoup cependant que le jeune roi qui a déjà occupé le trône du Portugal soit dans une telle détresse. Le roi Georges lui paie chaque année \$50,000. Il est très extravagant, et on dit que sa mère n'est guère pratique. Quand Manuel se mariera dans quelques semaines sa fortune s'en trouvera mieux cependant, car il doit s'unir à une princesse très riche.

Le roi Alphonse pendant sa dernière visite à Londres a eu une conversation avec Manuel. Il lui aurait dit au jeune homme que si le parti royaliste le ramenait jamais au pouvoir, au Portugal, il faudrait qu'il montre qu'il est un vrai roi et non plus un enfant. Alphonse XIII a ajouté avec la fatalité et la bravoure qui le caractérisent: "Un roi ne doit pas seulement gouverner son peuple, mais lui faire sentir qu'il est capable de le conduire et de partager ses malheurs et ses dangers. Nous autres rois nous sommes des instruments dans la main du destin et nous devons servir notre destinée de la façon la plus virile que soit notre sort."

Les médecins du continent n'aprouvent pas en tous points la façon dont on traite en Angleterre l'ancienne famille royale du Portugal. Le kaiser ne sait pas comment s'y prendre pour concilier le respect qu'il veut témoigner au gouvernement portugais actuel et son amitié pour Manuel, lors du prochain mariage de ce jeune homme avec une princesse allemande. La princesse Eitel Frédéric pourra assister au mariage, mais seulement comme invitée et non comme représentante de la famille de Hohenzollern; pendant la présence de la princesse Frédéric n'en sera pas moins considérée comme la sanction impériale du mariage.

Conventum au collège Saint-Laurent

Mercredi et jeudi les saints Saints Croix du collège de Saint-Laurent recevaient les élèves du cours de 1898-99, réunis en conventum. La fête a commencé, mercredi soir, par un banquet, présidé par le père supérieur. Jeudi matin la messe de communauté, à laquelle assistaient les anciens élèves, a été dite par le Révérend père P. Hébert, C.S.C., supérieur du collège. Ensuite les élèves qui sont devenus prêtres dirent aux leur messe, servie par leurs confrères laïques.

Le midi un autre banquet leur fut servi. A "l'Ermitage", maison de campagne des pères Saints Croix, à Cartierville. Il y eut des discours prononcés par plusieurs élèves, puis l'on délibéra sur les résolutions à prendre. Il a été décidé qu'une nouvelle réunion serait tenue dans cinq ans pour les élèves du cours 1898-99. De plus une somme suffisante, a été déposée au collège, pour offrir un prix du Bon parleur français, dans toutes les classes du collège.

Lorsque les élèves se retirèrent jeudi soir, tous étaient enchantés de leur réunion. Quinze élèves assistèrent cette année au conventum. Une dizaine d'autres qui ne purent accepter l'invitation, s'excusèrent soit par lettre soit par télégramme.

Voici les noms de ceux qui assistèrent: R. P. Fortier, O.M.I., R. P. Lorrain, C.S.C., supérieur du collège Notre-Dame des Neiges; R. P. J. E. Mondoux, C.S.C.; R. P. Vanier, C.S.C.; de Saint-Laurent; le Dr Verdon de Napierville; le notaire Gaudet, d'Acton Vale; le notaire R. Duhamel, d'Asbestos; le notaire Liberman de Saint-Gervais; le notaire Desjardins de Montréal; MM. Arthur Crevier, Albert Mercier, David Sanscartier, Orlan Legault, Joseph Larin, Léopold Bernard.

LA VERSION DU CAPITAINE VEZINA

Québec, 8. — La commission d'enquête sur la collision du "Lady of Gaspe" et de "Crown of Cordova" a entendu ce matin la version du capitaine Vézina du "Lady of Gaspe". Le témoin a occupé toute la séance. Il a déclaré en substance que le soir de la collision il avait chargé du "Lady of Gaspe". Depuis Sorel il avait été remplacé sur le pont par M. Bélanger, quartier-maître du bord, qui possédait un certificat de capitaine et en qui le témoin a une grande confiance, parce qu'il connaît parfaitement le fleuve. Il était 7 h 20 lorsqu'il a laissé le pont. Il y revint vers 10 h 15 parce qu'il ne pouvait pas dormir, mais ne devait y retourner qu'à minuit. Le navire passait alors un peu en bas du dernier des Trois-Rivières et le temps était brumeux. En arrivant sur le pont il constata que M. Bélanger avait donné ordre de préparer les engins à arrêter. Reprenant le commandement il fit mettre les engins à petite vitesse, continuant ainsi jusqu'à la bouée rouge où il arrêta. De cet endroit il voyait la terre et put s'assurer que le bateau était en bonne direction.

Le témoin s'apprêta alors à jeter l'ancre. Pour cela il donna ordre aux engins de faire machine en avant lentement, et à l'homme de la roue de faire roue à tribord, afin de donner au navire une légère embardée. Après avoir pris le nord du chenal il jeta l'ancre, celle-ci étant destinée lorsque le navire eut répondu aux manœuvres ordonnées. Peu après, le navire se déplaça un peu vers le sud. Il y avait six ou sept minutes que le "Lady of Gaspe" était échoué lorsque le témoin aperçut le "Crown of Cordova" qui se dirigeait sur lui. Pour éviter la collision, il donna ordre aux engins de faire machine à tribord mais celui-ci ne répondit pas immédiatement. L'ingénieur n'aurait pas pu parce que le bateau était à l'ancre.

Le témoin ne savait pas si le bateau de M. Bélanger le suivait, il ne l'avait pas vu avant ce moment de sa course. Il était très proche alors qu'il se dirigeait vers le milieu du "Lady of Gaspe". En l'approchant, le témoin lui cria de faire route à pleine vitesse à tribord, puis il donna son ordre à l'ingénieur et à l'homme de la roue de suivre la direction opposée, mais voyant ensuite qu'il était impossible d'éviter la collision, il fit arrêter les machines pour attendre ce qui adviendrait après la collision. Le "Crown of Cordova" frappa le "Lady of Gaspe" près de son ancre. Il resta une minute au plus pris dans l'étrave avant de reculer.

UN MARCHE ABONDANT

DES MILLIERS DE MENAGERES VISITENT CE MATIN LE MARCHE BONSECOURS ET FONT UNE RAZZIA DE DENREES. — FRUITS, LEGUMES, VOLAILLES: TOUT Y PASSE.

LES DIVERS PRIX

(Service particulier)

Jamais peut-être ne vit-on autant de monde que ce matin au marché Bonsecours. Le temps était beau et des milliers de ménagères des environs de Montréal eurent beaucoup de peine à placer leurs voitures. Les espaces ordinaires étaient tous remplis et bons nombre de vendeurs durent s'installer, comme ils purent, juste devant les magasins des rues Notre-Dame, Bonsecours, Saint-Paul, Saint-Amable et Le Royer. Les acheteurs étaient par milliers et la circulation ne se faisait que lentement. Nous avons demandé les prix des volailles, des fruits de la saison et des légumes. Fraises et framboises sont rares et ne se sont guère vendues moins de deux "casseaux" pour 25 cents. L'an dernier, à pareille époque, on pouvait se procurer le casseau pour 5 et 6c. Comme on le constatera l'augmentation est sensible, mais il n'en est pas ainsi pour tous les fruits. La plupart se vendent le même prix que l'année dernière. Il en est de même pour les légumes.

Plusieurs cultivateurs s'accordent à dire que la récolte sera satisfaisante. Le foin fait exception. Il est court et peu abondant. Les autres céréales se ressentent de la sécheresse et les propriétaires de ferme font des vœux pour avoir de la pluie.

Voici la liste des prix des principaux légumes, des fruits de la saison et des volailles:

Patates, 60c à \$1.00 la poche; blé d'Inde, 15c la doz.; choux, 5c; tomates, 15c et 1.50 la boîte; haricots (fèves au beurre), 15c la mesure ou 2 mesures pour 25c; concombres, 30 et 35c; pois, 4c; pois, 4c; pommes, 4c; 25c la terrinée; carottes, 5c; le paquet; oignons, 5c; le paquet; cerises, \$1.40 le panier; bleuets, \$2.00 le panier; betteraves, 5c; le paquet; mûres, 2 casseaux pour 25c.

Volailles: poules, 18 et 20c la livre; dindes, 26 et 28c la livre; canards, 25c la livre; oies, 20c la livre; poulets, 25 et 26c la livre; pigeons, 40c le couple.

Barcelone sous la loi martiale

(Service particulier)

Barcelone, 8. — La Fédération du travail a déclaré une grève générale et le gouvernement a proclamé, en retour, la loi martiale et a pris des mesures.

Plusieurs chefs ouvriers ont été arrêtés dans le cours de la nuit.

La Fraternité des Ingénieurs de Locomotives

Maintenant que leurs travaux sont terminés, les membres de la Fraternité des Ingénieurs de Locomotives, n'ont plus qu'à se recueillir et visiter la ville. Hier après-midi ils ont visité l'Université McGill, puis se sont rendus à Sainte-Anne de Bellevue, où ils visiteront le collège Macdonald.

Hier soir, ils se sont rendus en groupe au Parc Dominion.

Ce matin ils ont visité le port et plusieurs navires, sur l'invitation des lignes Cunard, Allan, Donaldson, White Star-Dominion, et Canadian Nord.

A deux heures, il y a eu promenade sur le fleuve. A 10 heures et demi ce soir, ils iront à Québec, et de là se rendront à Montmorency, et c'est ainsi que se terminera leur convention.

Régiment licencié

(Service particulier)

Québec, 8. — Le régiment des Hussards Queen's Own vient d'être licencié. C'était le plus ancien corps d'armée au Canada. Plusieurs de nos officiers ont commencé le militaire dans ce régiment. Le général Lessard et le colonel Oscar Pelletier, Le Queen's Own fut fondé il y a 101 ans.

LA TAXE SUR LE CINEMA

Les propriétaires de cinémas ont perdu un nouveau procès en Cour Supérieure. Ils soutenaient que la ville ne pouvait exiger d'eux une taxe après celle qu'ils imposent sur le spectacle de la province. M. L. E. Oulmet, propriétaire du "Quintessence", agissait dans cette cause au nom de tous ses confrères. M. Oulmet avait été condamné précédemment en Cour de Recorder, sur une accusation portée contre lui par la ville, à le remettre de payer à celle-ci la taxe de \$500 imposée aux théâtres de vues animées, parce que le bureau de censure de la province en exigeait déjà une de \$200.

Le recorder Geoffroy avait donné raison à la ville en déclarant qu'elle avait le droit de taxer ce qu'elle voulait à ces établissements. La Cour Supérieure vient de maintenir la décision du recorder.

Le juge rejette la requête

(De notre correspondant)

Québec, 8. — M. Houle, avocat de Montréal, défendeur de Vincent Morgan, a présenté une requête, hier, au juge Langlier, pour faire admettre son client à caution, mais la requête a été refusée. M. Houle s'est adressé ensuite au juge Malouin, qui a refusé d'intervenir avant de connaître le résultat de l'enquête préliminaire qui aura lieu lundi prochain.

Incendie à Outremont

Vers minuit et demi hier soir, le chef de district Hooper, recevait un message téléphonique de Vincent Morgan, lui demandant de l'aide pour un incendie qui venait de se déclarer à la maison de M. Pominville, 13 avenue de l'Épée. Après une heure de travail ardu, les pompiers réussirent à maîtriser les flammes. On ignore la cause de l'incendie. Les dommages sont évalués à plusieurs milliers de piastres.

DES PROGRES CONSOLANTS

AU CONGRES MEDICAL DE LONDRES, ON CONSTATE QUE LA TEMPERANCE DANS LES ILES BRITANNIQUES A FAIT DES PROGRES ETONNANTS DEPUIS QUELQUES ANNEES.

LA DISCUSSION

(Service particulier)

Londres, 8. Dans le discours qu'il a prononcé au dîner offert par la Ligue Nationale de Tempérance d'Angleterre aux congressistes médicaux de Londres, sir Thomas Barlow a déclaré que la tempérance se propage très rapidement dans les îles britanniques. Les jeunes officiers dans l'armée et dans la marine donnent le bon exemple à leurs hommes. Le président a fait appel à tous les médecins présents leur demandant d'enrayer l'usage des vins médicinaux qui sont toujours pernicieux, prétend-il.

A la réunion de la section consacrée à l'étude de la médecine des tropiques le docteur Shirayama, de Tokio, a déclaré que ceux qui ont étudié la maladie connue sous le nom de Beri-Beri-Beri sont incapables d'en déterminer la cause. Il en est venu à la conclusion que si la maladie est causée par une certaine nourriture, il n'y a pas de raisons pour qu'elle ne se produise qu'en Extrême Orient.

Le docteur Braddon d'Angleterre affirme que la maladie du Beri-Beri-Beri est causée par l'usage du riz quand on en enlève la pelure superficielle. Il a recommandé l'abolition de la pratique, comme cette maladie n'est pas le moins du monde contagieuse.

La corporation des Huissiers

M. L. J. S. Racette en est élu président.

La Corporation des Huissiers du District de Montréal vient de faire ses élections annuelles.

Les officiers élus sont: élu: M. L. J. S. Racette, président; M. J. B. Trudeau, vice-président; M. J. Breux, secrétaire-trésorier. Directeurs: M. F. X. Champlain, siège No 1; M. J. S. Racette, siège No 2; M. J. O. Dorion, siège No 3; M. J. E. Durocher, siège No 4; M. A. Brossard, siège No 5; M. A. Brossard, siège No 6. Examineurs: M. J. S. Racette, M. J. B. Trudeau, M. J. Breux, M. J. O. Dorion, M. J. E. Durocher, M. A. Brossard, M. F. X. Champlain, M. J. S. Racette, M. J. B. Trudeau, M. J. Breux, M. J. O. Dorion, M. J. E. Durocher, M. A. Brossard, M. F. X. Champlain.

M. Asquith et le suffrage féminin

Londres, 8. — Mme Millicent Fawcett, présidente de la National Union of Women's Suffrage Society, et ses collègues non-militantes, ont eu une entrevue avec M. Asquith, sa résidence officielle de Downing Street, et lui ont demandé de présenter une mesure du gouvernement accordant le droit de vote aux femmes.

Le premier ministre a félicité ses visiteuses de leurs méthodes constitutionnelles qui sont, dit-il, en contraste avec les procédés criminels des suffragettes militantes. Cependant, il déclare franchement qu'il n'a pas changé de sentiment sur cette question, qu'il ne peut être question pour le gouvernement d'entreprendre de faire adopter la mesure demandée par le parlement actuel.

Désastreux incendie à Tweed, Ont.

(Service particulier)

Tweed, Ont., 8. — Un incendie, dont on ignore la cause, a détruit ce matin, vers 2 heures, l'hôtel Chapelle, ainsi que tous les bâtiments attenants, causant la mort d'une personne et de cinq chevaux, qui se trouvaient dans les écuries au moment de l'incendie. Les pertes sont en partie couvertes par les assurances.

Tremblement de terre

Lima, Pérou, 8. — Un tremblement de terre a détruit mercredi les villes de Caraveli et de Quicaba. Des milliers d'habitants sont sans abri et la misère règne partout.

Où Acheter Demain

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps, au Ministère de l'Agriculture)

NOUS MEUBLONS

Tous les édifices publics ou privés: PENSIONNATS, HOPITAUX, SEMINAIRES, PRESBYTERES, ECOLES, Etc., Etc. — Demander nos prix.

Lercoux, Daignault & Brault

Tél. Est 6819. 637-39 STE-CATHERINE EST, angle Beaudry. MONTREAL.

La Compagnie Service à Diner

EN PORCELAINE POUR \$35.00
Dessins de Dresden, "Rose Moisson" avec or, qualité supérieure, 27 pièces, et quantité d'autres. SERVICE A DINER EN PORCELAINE \$15.00. NE POUR... Emballé et livré en ville ou à la campagne sans frais.
Ce service est en porcelaine d'Autriche avec des dessins de fleurs délicates, avec filet or. Valeur régulière \$22.50.

Achetez VOS MEUBLES ?

Archambault
ANGLE
St-Denis et Rachel
Occasion d'Avant
CETTE SEMAINE
Ameublement de Boudoir
Style Mission, 4 morceaux en chêne fumé, (table carrée, fauteuil, berçante, chaise) recouverts en véritable cuir solide. Valeur de 45.00 pour... \$27.75

DEMAIN SAMEDI

Grande vente de chaussures pour Dames. Valeurs de \$3.50 à \$7.00 la paire pour \$2.79

Papier à lettres et enveloppes

200 boîtes contenant 18 feuilles de très beau papier à lettre et autant de belles enveloppes blanches. Prix régulier 15c la boîte. En vente durant 3 jours seulement à 10c la boîte.
Autres quantités de papiers à lettres encore supérieures en plusieurs genres, de 12 feuilles de papier et 24 enveloppes, dans une très jolie boîte, régulier 35c. En vente à 20c la boîte.
100 douzaines de serviettes de table en papier de soie blanche avec bord couleur. En vente à 5c la douzaine.
500 gros rouleaux de papiers de toilette, régulier 8c. En vente à 5c, ou 6 rouleaux pour... 25c

N.-G. Valiquette

LIMITÉE
Grand Magasin de Meubles
471-477
Ste-Catherine Est
Trop de pupitres de bureau; en voulez-vous?
Cent cinquante pupitres de bureau, à des prix réduits ou plus, sont en encombrement pour l'espace dont nous disposons actuellement. Aujourd'hui, nous commençons à réduire leurs prix, en même temps que ceux des chaises de bureau, bureaux, tables, cabinets à casiers, etc., qui servent aux mêmes fins.
C'est le moment de meubler votre bureau et d'épargner trois ou quatre dollars par pupitre, par table, par chaise, etc. Entrez les voir. Toutes les styles, toutes les qualités et tous les finis offerts actuellement sur le marché canadien.

Vallières Spécialité pour demain

LIMITÉE
RUE SAINT-CATHERINE EST
COIN MONTCALM
1,500 verges de duck à fond blanc, petites fleurs de couleurs. Régulier 15c, 11c pour...
La balance de nos mousselines blanches, barécées et caracatées. Valant 15c et 20c, pour... 9c

EUGÈNE VIAU

Nouveaux Magasins
Ste-Catherine Est
coin Maisonneuve
SOUS - VÊTEMENTS POUR HOMMES ET GARÇONS
Un lot de sous-vêtements pour hommes. Spécial... 19c
100 chemises pour garçons, valeur 50c, réduites à... 19c
50 doz. sous-vêtements de garçons et sweaters. Spécial... 19c
BRETTELLES
125 doz de bretelles pour hommes, valeur 40c. Spécial... 19c

Deux morts dans un accident

(Service particulier)

Poughkeepsie, N. Y., 8. — Alors qu'il filait à une allure de 40 milles à l'heure, un wagonnet à moteur, portant un groupe d'hommes qui travaillaient sur la voie ferrée, est venu en collision avec un train de marchandises sur la ligne New England, en franchissant de la New-York, New Haven et Hartford. Deux des hommes furent tués sur le champ et cinq autres mortellement blessés. L'accident se produisit ce matin, près de Pleasant Valley.